

# CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS 2023-2025

**Grand Pau**



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20230612-lmc100002813809-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/06/2023  
Retour Préfecture : 28/06/2023

La Région Nouvelle-Aquitaine, représentée par Monsieur Alain ROUSSET, Président du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine, ci-après dénommée **la Région**,

Et

Les EPCI composant le territoire de projet Grand Pau :

- la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées, représentée par François BAYROU, son Président
- la Communauté de Communes des Luys en Béarn, représentée par Bernard PEYROULET, son Président,
- la Communauté de Communes du Nord-Est-Béarn, représentée par Thierry CARRERE, son Président,

les EPCI ci-après dénommés **le Territoire**.

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 21 mars 2022 approuvant la politique contractuelle 2023-2025 de la Nouvelle-Aquitaine et son cadre d'intervention ;

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées en date du XX/XX/2023 approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Grand Pau et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes des Luys en Béarn en date du 10/11/2022 approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Grand Pau et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Nord-Est-Béarn en date du 30/06/2022 approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Grand Pau et autorisant son Président à le signer ;

Vu la délibération du Conseil Régional de la Nouvelle-Aquitaine en date du 12/06/2023 approuvant le contrat de développement et de transitions du territoire Grand Pau et autorisant son président à le signer ;

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\*

## IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

### Préambule

La Région Nouvelle-Aquitaine, avec sa politique contractuelle territoriale, entend renforcer les atouts des territoires qui la composent pour soutenir leur attractivité et la résilience de leur modèle de développement. Plus grande région de France, caractérisée par une économie dynamique comme par de forts contrastes territoriaux, la Région Nouvelle-Aquitaine, avec la contractualisation, mène une politique volontariste d'aménagement du territoire favorisant la cohésion et les liens urbain-rural.

La première génération de contrats de territoires, mobilisant les collectivités et les acteurs territoriaux dans la co-construction de stratégies territoriales avec la Région, a permis d'accompagner nombre de projets vecteurs de développement économique, d'emplois et de services de proximité dans les territoires.

Forte des orientations du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) et de la feuille de route Néo Terra, la Région Nouvelle-Aquitaine construit une action territoriale renouvelée facilitant la mise en place d'orientations stratégiques partagées pour répondre aux enjeux posés par les crises climatiques, environnementales, sanitaires et sociales, et accélérer les projets porteurs de transitions. Cette action s'appuie également sur le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), qui comporte des orientations territoriales dans une stratégie globale pour le développement économique.

Il s'agit désormais de poursuivre l'action régionale dans un référentiel stable, en s'appuyant sur les points forts qui ont marqué sa réussite : maillage territorial adapté, valorisation des atouts de tous les territoires, soutien renforcé aux territoires les plus vulnérables, visibilité de l'action régionale, tout en visant de nouvelles ambitions : appui à des modèles de développement plus résilients, soutien renforcé aux projets portés par les acteurs de la ruralité, et renforcement des coopérations territoriales.

Le dialogue territorial est construit autour du **Contrat de développement et de transitions** : centré sur une stratégie territoriale partagée issue des projets de territoire et des analyses fournies par la Région, il vise à l'accélération de projets de développement répondant à des enjeux de transition et d'attractivité pour la période 2023-2025. Pour les territoires les plus vulnérables sur le plan socio-économique, sa mise en œuvre est facilitée par le soutien régional à l'ingénierie, garant de l'émergence, la détection et l'accompagnement des projets innovants ou coopératifs s'inscrivant au mieux dans les orientations régionales.

Les Contrats de développement et de transitions sont articulés avec les fonds européens dont la Région est autorité de gestion, et avec les CPER et CPIER 2021-2027.

La Région met en place un accompagnement de proximité fondé sur un binôme conseiller régional référent de territoire – chargé de mission territoriale, appuyé par un chef de projet CADET pour les territoires en retournement économique. Ce réseau de proximité au sein de la DATAR mobilise l'ensemble des services experts de la Région pour offrir aux territoires des solutions adaptées à leurs enjeux, et utilise un cadre d'intervention dédié à des interventions sur-mesure ou visant à l'attractivité du territoire. Il anime le réseau des développeurs territoriaux à l'échelle régionale dans le but de renforcer leur expertise et la coopération, gages d'un développement structuré et cohérent.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

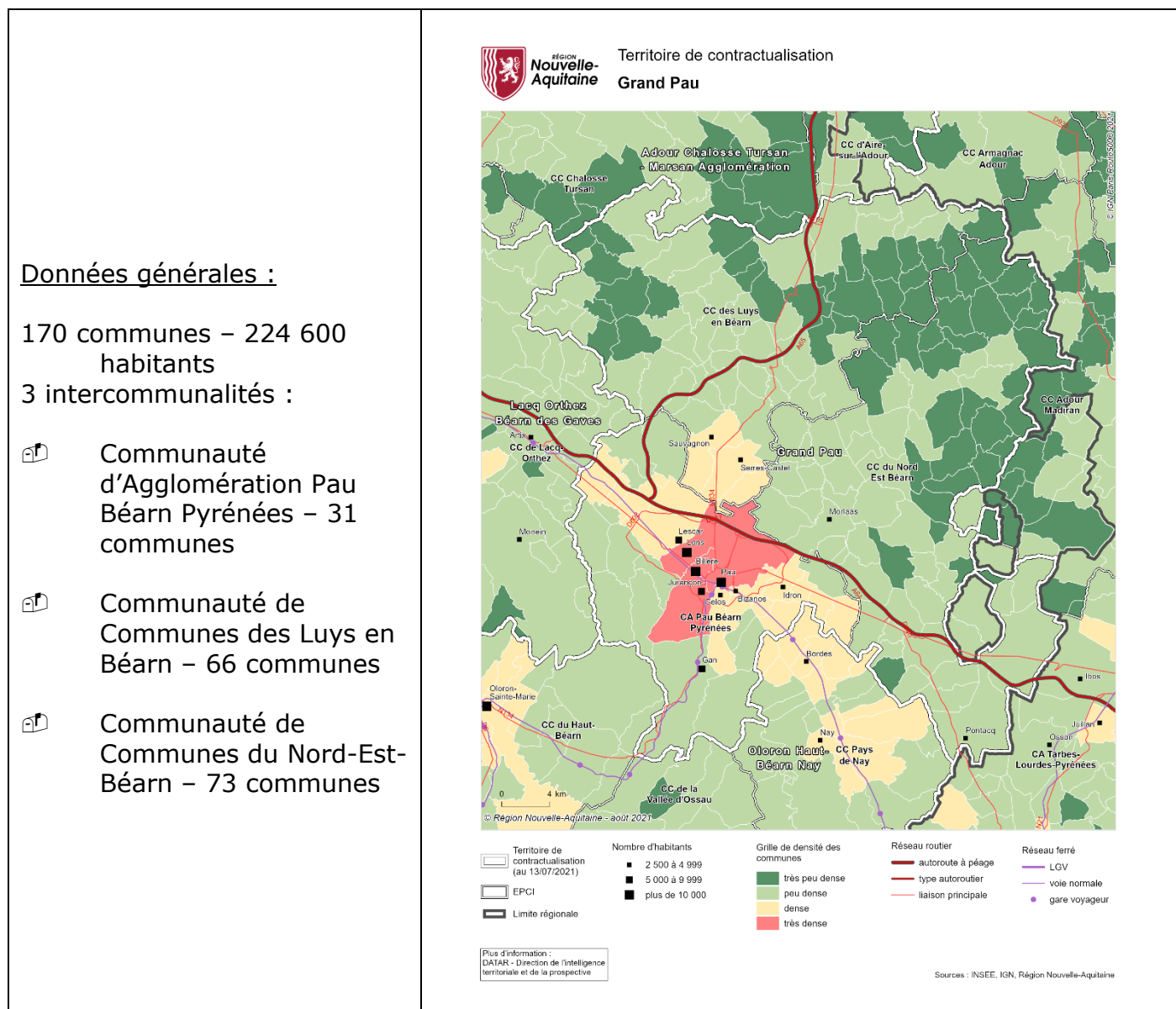
033-200053759-20230612-lmc100002813809-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/06/2023  
Retour Préfecture : 28/06/2023

# Article 1 : PRESENTATION DU TERRITOIRE DE CONTRACTUALISATION

## 1-1 Présentation du territoire de contractualisation



Le territoire du « Grand Pau » regroupe deux Communautés de Communes et une Communauté d'Agglomération : les Luys en Béarn, Nord-Est-Béarn et Pau Béarn Pyrénées. Situé sur l'axe majeur du Piémont pyrénéen, qui relie Toulouse à la conurbation Basque, ce territoire rassemble 224 600 habitants et 170 communes.

Le territoire est structuré en archipel, articulé à la ville centre (Pau et son agglomération, 161 800 habitants) et possède des centralités qui assurent une bonne couverture en services (Serres-Castet, Morlaàs, Soumoulou, Pontacq, Gan, Garlin, etc.). L'agglomération de Pau est la polarité principale, chef-lieu de département, pôle économique, culturel et sportif et pèse de son poids démographique et économique sur l'ensemble du territoire.

Au cours des cinq dernières années, la population du Grand Pau a peu augmenté, de 0,2% par an. Le principal mouvement de population est interne : les habitants se redistribuent à l'intérieur de l'espace du Grand Pau. Globalement, l'agglomération principale (Pau Béarn

Pyrénées) perd des habitants au profit des territoires voisins (CCNEB et CCLB). Ce phénomène contribue à accroître les contrastes sociaux déjà importants entre les trois EPCI. Dans la CAPBP, plus de 14% de la population vit sous le seuil de pauvreté, contre moins de 10% dans les deux communautés de communes. Cette situation est particulièrement prégnante dans les deux quartiers politique de la ville situés à Pau (Saragosse et Ousse des Bois). Cette caractéristique urbaine ne doit cependant pas masquer des situations de communes rurales du nord du territoire parfois en grandes difficultés (vieillesse de la population, taux de chômage des jeunes, etc.).

Le Grand Pau se distingue également par une forte présence de l'industrie et une part importante des activités de recherche et développement (2,4% de l'emploi du territoire). Même si le territoire est confronté à une stagnation de l'emploi, voire dans les toutes dernières années, à un recul important. Ce recul relatif de l'emploi s'accompagne de sa concentration géographique : il baisse dans les deux communautés de communes et stagne dans l'agglomération paloise. Ainsi, les actifs proportionnellement plus nombreux dans les deux communautés de communes que dans la CAPBP se trouvent dans une dépendance croissante du pôle palois, qui accroît la concentration des emplois en son sein.

Ceci entraîne, en dépit d'une démographie peu dynamique, une augmentation des mobilités quotidiennes fortement polarisées par la CAPBP. Ces mobilités sont encore largement dépendantes de la voiture individuelle, alors que la part de l'usage des transports en commun et des modes actifs (comme le vélo) demeure très minoritaire.

Il est également à noter que 90% du territoire du Grand Pau est constitué d'espace naturels, forestiers et agricoles et d'espaces naturels remarquables. Pour le territoire, ces ressources constituent des leviers d'action pour engager une stratégie de transition équilibrée et durable. Ce sont aussi des moteurs économiques importants dont la valorisation peut avoir un effet positif sur l'activité et l'emploi. Les territoires ruraux jouent de fait un rôle central dans cet objectif : ce sont eux qui disposent principalement de ces ressources naturelles et agricoles.

Enfin, les réflexions menées par le Grand Pau s'inscrivent dans un ensemble de démarches qui constituent une stratégie globale : le Contrat de Développement et de Transitions, le SCoT, le programme Territoire d'Industrie Lacq-Pau-Tarbes, le volet territorial des fonds européens 21-27, le CRTE, etc.

Les trois EPCI constituant le Grand Pau étant considérés comme peu vulnérables, le territoire de projet est lui aussi classé peu vulnérable. Il est également à noter que parmi les 170 communes du Grand Pau, 150 sont considérées comme rurales, soit 88% du territoire, selon la répartition suivante :

- CAPBP : 14 communes rurales sur les 31 de l'EPCI, soit 45%
- CCLB : 63 communes rurales sur les 66 de l'EPCI, soit 96%
- CCNEB : toutes les communes de l'EPCI sont considérées comme rurales

## **1-2 Stratégie territoriale de développement**

En s'appuyant sur une lecture partagée des enjeux, le Territoire et la Région s'accordent pour retenir la stratégie partagée suivante déclinée en axes stratégiques (l'annexe 1 « note d'enjeux » précise le cheminement qui amène le Territoire à construire une stratégie territoriale à partir des enjeux partagés avec la Région) :

### **Axe 1 : Développer, protéger et valoriser les ressources naturelles et agricoles du Grand Pau**

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20230612-lmc100002813809-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/06/2023  
Retour Préfecture : 28/06/2023

Sous-axe 1.1 : Réduire notre consommation énergétique et développer la production d'énergies renouvelables

Sous-axe 1.2 : Être un territoire exemplaire dans la gestion des déchets pour favoriser le développement de l'économie circulaire

Sous-axe 1.3 : Protéger et valoriser notre environnement agricole et naturel

## **Axe 2 : Favoriser un cadre de vie quotidienne adapté aux transformations de la société**

Sous-axe 2.1 : Développer l'offre et l'accessibilité aux services de proximité

Sous-axe 2.2 : Conforter les centralités du territoire

Sous-axe 2.3 : Favoriser les mobilités alternatives à la voiture individuelle

## **Axe 3 : Conforter le rayonnement et l'attractivité du Grand Pau et du Béarn**

Sous-axe 3.1 : Contribuer à la politique de promotion territoriale du Béarn

Sous-axe 3.2 : Valoriser les atouts du territoire auprès des habitants et des visiteurs

Dans le cadre des contrats de territoire et de ses compétences, la Région entend soutenir les projets issus des ruralités permettant de renforcer les dynamiques de développement, de transition et d'innovation en milieu rural. Les thématiques comme l'accès aux services essentiels, l'agriculture, la transition écologique et énergétique, la santé, l'éducation, l'emploi et l'activité économique, les mobilités, le logement, méritent un investissement collectif dans lequel la Région se doit d'être présente. Ces projets construits dans une logique de pertinence de réponse aux besoins et dans une cohérence d'action territoriale bénéficieront d'un soutien régional dans le cadre du contrat de territoire.

En outre, le Territoire et la Région s'accordent pour viser, au terme de la période de contractualisation, un objectif de taux d'engagement des aides régionales de **20%** en faveur des communes rurales correspondant aux communes peu denses et très peu denses selon la nouvelle définition INSEE / Eurostat (annexe 3).

## **Article 2 : OBJET DU CONTRAT**

Le présent **Contrat de développement et de transitions du territoire Grand Pau** a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Région et les EPCI composant le Territoire, en vue notamment de la mise en œuvre du **plan d'actions pluriannuel** (annexe 2) que le territoire de projet souhaite mettre en œuvre sur la période de contractualisation avec l'appui de la Région Nouvelle-Aquitaine.

L'appui régional concerne :

- le **programme d'actions pluriannuel du territoire**, relevant des domaines de compétences régionales (annexe 2) ;
- **l'ingénierie du territoire**. La mobilisation d'une ingénierie performante, coordonnée entre les initiatives des collectivités et de l'Etat, est indispensable pour favoriser le développement des territoires. L'enjeu est de recréer, sur les territoires fragiles, de la valeur ajoutée par le développement de l'innovation, des compétences et de l'entrepreneuriat.

Le présent contrat constitue le cadre de mise en cohérence, sur le territoire de projet, des politiques sectorielles de la Région. A ce titre, il tient compte des actions contractualisées

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20230612-lmc100002813809-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/06/2023

Retour Préfecture : 28/06/2023

dans le cadre des différentes stratégies sectorielles de la Région ainsi que **des actions conduites par la Région dans ses domaines de compétences comme l'éducation, la mobilité, la formation professionnelle, et de la feuille de route Néo Terra en matière d'aménagement équilibré et durable des territoires** sur le territoire Grand Pau et qui ont impact direct sur son développement.

Le présent document et ses annexes constituent les pièces contractuelles.

### **Article 3 : DUREE DU CONTRAT**

Le présent contrat est conclu pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Il pourra cependant être reconduit pour l'année 2026.

L'année 2026 sera consacrée à la préparation d'un nouveau contrat de territoire.

Les opérations du territoire retenues dans le plan d'actions pluriannuel du contrat (annexe 2) devront faire l'objet d'un engagement financier de la Région avant la fin du contrat et d'un début d'exécution, au plus tard, dans l'année qui suit la décision d'intervention.

### **Article 4 : GOUVERNANCE DU CONTRAT**

Le pilotage du présent contrat est assuré par un comité co-animé par la Région (le Président ou son représentant) et le territoire de projet. Ce comité est mis en place dès la signature du contrat et se réunit au moins une fois par an, et en tant que de besoin selon les demandes de l'une ou l'autre des parties. Le comité de pilotage est élargi à des acteurs clés du territoire, en lien avec les enjeux définis.

L'enjeu est d'instaurer un dialogue permanent entre le territoire, ses acteurs et la collectivité régionale pour, en particulier, conduire des revues de projets, assurer le suivi et l'évaluation relative à l'exécution du programme, veiller à la cohérence des diverses contractualisations qui peuvent concerner le territoire de projet afin de mieux les articuler, ce qui pourra amener à élargir sa composition.

Pour ce qui relève des co-financements, la recherche d'une convergence dans le calendrier de décision des autres financeurs sera proposée.

### **Article 5 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D' ACTIONS**

Le plan d'actions pluriannuel du territoire présenté en annexe fera l'objet d'une actualisation par le Comité de pilotage pour traduire l'avancement de la mise en œuvre de la stratégie territoriale.

Toute action financée relevant de la stratégie territoriale sera inscrite dans le plan d'actions pluriannuel qui sera complété et amendé au fur et à mesure de la mise en œuvre de la stratégie territoriale. Les comités de pilotage de suivi valideront l'inscription de nouveaux projets au plan d'actions pluriannuel, ainsi que l'éventuel retrait ou modification de projets déjà inscrits. A l'issue de chaque comité de pilotage, le plan d'actions pluriannuel sera ainsi actualisé.

Pour chaque action, il appartiendra au maître d'ouvrage concerné d'adresser un dossier de demande de subvention aux services concernés de la Région.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20230612-lmc100002813809-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/06/2023

Retour Préfecture : 28/06/2023

Les décisions de financement des actions retenues seront prises, après instruction par les services régionaux, par la Commission permanente de la Région Nouvelle-Aquitaine, conformément aux procédures et règlements d'intervention sectoriels en vigueur et sous réserve des disponibilités financières.

## **Article 6 : ARTICULATION AVEC LE CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE**

Dans un objectif de cohérence et de proximité avec les territoires, la Région a défini le périmètre du Contrat de développement et de transitions comme étant celui du Contrat opérationnel de mobilité (COM). Celui-ci pourra être élaboré, sous le pilotage de la Région, à compter de 2023 en partenariat avec le Territoire, Nouvelle-Aquitaine Mobilités et les autres acteurs prévus par le Code des Transports.

Le Contrat de développement et de transitions pourra prévoir des orientations stratégiques répondant à des enjeux en matière de mobilités, et identifier dans son plan d'actions des projets relevant de la mise en œuvre de la stratégie.

Le cas échéant, le Contrat opérationnel de mobilité sera constitué d'un diagnostic dédié, prévoira les réponses locales aux enjeux de mobilités ressortant du Contrat de développement et de transitions, et permettra de définir, pour les EPCI éligibles (i.e. qui ne sont pas autorités organisatrices de la mobilité), les modalités de mise en œuvre de services de mobilité locale telles que prévues par la délibération 2020.2291.SP du Conseil régional.

## **Article 6 bis : ARTICULATION AVEC LE CPER ET POLITIQUES PUBLIQUES**

Les projets inscrits au CPER volet Cohésion territoriale, s'ils sont fléchés sur des fonds Région, s'ils se déroulent dans la temporalité 2023-2025, et s'ils s'inscrivent dans la stratégie territoriale partagée, seront intégrés au contrat de développement et de transitions et suivis à ce titre.

Le Contrat de développement et de transitions pourra être amené à évoluer en lien avec la dynamique d'évolution des politiques publiques.

## **Article 7 : COMMUNICATION**

Le Territoire de projet et les bénéficiaires s'engagent à assurer la publicité de la participation financière régionale pour chacune des opérations soutenues au titre de la mise en œuvre du contrat.

Les modalités de communication seront définies pour chaque opération dans le cadre de la convention d'application financière idoine.

Le Territoire de projet s'engage également à informer régulièrement les habitants de leur territoire via leurs supports d'informations (bulletins, site internet, réseaux sociaux...) des grands projets et des principales actions de la Région (TER, Très haut débit, festivals...) dont les informations seront fournies par la Région.

Enfin, les actions de marketing territorial soutenues par la Région devront s'inscrire en cohérence avec la communication régionale et associer les services concernés.



## **Article 8 : EVALUATION ET BILAN DU CONTRAT**

Des modalités de suivi et d'évaluation sont co-construites par le Territoire et la Région afin de pouvoir mesurer l'efficacité des actions conduites. Des références qualitatives et quantitatives sont ainsi définies dans la note d'enjeux ; elles étayent les orientations de la stratégie territoriale.

Sur cette base, il sera conduit un bilan final, tant qualitatif que quantitatif, en 2026 pour la période 2023-2025. L'ensemble alimentera les évaluations au niveau régional et participera du processus d'amélioration des politiques publiques.

Le travail afférent à ce bilan sera à la charge des services de la Région pour les actions conduites directement par la collectivité au bénéfice du Territoire, et au Territoire de projet pour les opérations conduites par des maîtres d'ouvrages locaux.

## **Article 9 : MODIFICATION DU CONTRAT**

Dans l'hypothèse où des changements seraient apportés au statut juridique des signataires de la présente convention, la nouvelle entité juridique sera substituée de plein droit à l'ancienne structure signataire. Les cocontractants sont informés de la substitution de personne morale par la nouvelle entité juridique.

## **Article 10 : RESILIATION ET LITIGES**

En cas de non respect par l'une des parties des termes du présent contrat, celui-ci peut être résilié par la partie la plus diligente, à l'expiration d'un délai de 3 mois suivant l'envoi par cette dernière à la partie défaillante, d'une lettre exposant ses griefs, adressée en recommandé avec accusé réception valant mise en demeure.

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai de trois mois à compter de l'envoi par la partie la plus diligente des motifs de la contestation aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le Tribunal administratif de Bordeaux de l'objet de leurs litiges.

Fait en 4 exemplaires

A Bordeaux, le .....

A ....., le .....

Le Président  
du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine,

Le Président de la Communauté  
d'Agglomération Pau Béarn  
Pyrénées,

Alain ROUSSET

François BAYROU

A ....., le .....

A ....., le .....

Le Président de la Communauté de  
Communes des Luys en Béarn,

Le Président de la Communauté de  
Communes du Nord-Est-Béarn,

Bernard PEYROULET

Thierry CARRERE

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20230612-lmc100002813809-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/06/2023  
Retour Préfecture : 28/06/2023

## Liste des annexes

**Annexe 1** : Note d'enjeux

**Annexe 2** : Plan d'actions pluriannuel du territoire

**Annexe 3** : Cartographie des communes urbaines / rurales (définition INSEE / Eurostat)

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20230612-lmc100002813809-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/06/2023  
Retour Préfecture : 28/06/2023

# Contrat de Développement et de Transitions

Territoire Grand Pau

## Annexe 1

Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées – Communauté de Communes Nord Est Béarn – Communauté de Communes des Luys en Béarn

Note d'enjeux pour une stratégie territoriale partagée du CDT 2023-2025



## Table des matières

<b>Préambule. Descriptif des modalités de mobilisation des acteurs locaux pour la définition de la stratégie territoriale .....</b>	<b>3</b>
<b>1. Présentation synthétique du Grand Pau .....</b>	<b>5</b>
<b>2- Les enjeux de transition pour demain dans le Grand Pau .....</b>	<b>10</b>
<b>3. En réponse à ces enjeux, description de la stratégie et de ses objectifs.....</b>	<b>10</b>
<b>AXE 1 : PROTÉGER, DEVELOPPER ET VALORISER LES RESSOURCES NATURELLES ET AGRICOLES .....</b>	<b>12</b>
Objectif stratégique 1.1 - Réduire notre consommation énergétique et développer la production d'énergies renouvelables.....	12
Objectif stratégique 1.2 - Être un territoire exemplaire dans la gestion des déchets pour favoriser le développement de l'économie circulaire .....	12
Objectif stratégique 1.3 - Protéger et valoriser notre environnement agricole et naturel .....	12
<b>AXE 2 : FAVORISER UN CADRE DE VIE QUOTIDIENNE DE QUALITE     ADAPTE AUX TRANSFORMATIONS DE LA SOCIETE.....</b>	<b>13</b>
Objectif stratégique 2.1 - Développer l'offre et l'accessibilité aux services de proximité .....	13
Objectif stratégique 2.2 – Conforter les centralités du territoire .....	14
Objectif stratégique 2.3 – Favoriser les mobilités alternatives à la voiture individuelle .....	14
<b>AXE 3 : CONFORTER LE RAYONNEMENT ET L'ATTRACTIVITE DU GRAND PAU ET DU BERN .....</b>	<b>15</b>
Objectif stratégique 3.1 – Contribuer à la politique de promotion territoriale du Béarn .....	15
Objectif stratégique 3.2 – Valoriser les atouts du territoire auprès des habitants et des visiteurs .....	17
<b>Rappel des principaux enjeux de travaux identifiés : .....</b>	<b>18</b>
<b>La gouvernance du contrat de développement et de transitions .....</b>	<b>19</b>
<b>Une gouvernance articulée entre le contrat de développement et de transitions et le volet territorial des fonds européens.....</b>	<b>19</b>
<b>Les modalités .....</b>	<b>19</b>
Un comité de pilotage unique avec 2 fonctions distinctes .....	19
Un fonctionnement respectant les formalités et les exigences de chaque contrat .....	19
Le secrétariat du Comité de Pilotage .....	20
Composition du Comité de pilotage .....	20

## Préambule. Descriptif des modalités de mobilisation des acteurs locaux pour la définition de la stratégie territoriale

### Une longue histoire de travail en commun entre les 3 intercommunalités du Grand Pau

Les 3 intercommunalités collaborent depuis plusieurs années :

- Dans le cadre du dispositif LEADER 2014-2020
- Dans le cadre de la contractualisation 2014-2020 avec la Région Nouvelle Aquitaine pour la mise en place d'un contrat d'attractivité.

Les 3 intercommunalités ont également signé ensemble avec l'État un Contrat de relance et de transition écologique (CRTE). Elles sont aussi engagées dans la révision du SCoT du Grand Pau (qui s'articulera avec le SRADDET en vigueur et ses travaux de modification en cours).

Fortes de cette coopération de longue durée, d'un partage du diagnostic et d'ambition, les 3 EPCI du Grand Pau ont décidé de mettre en place **une stratégie unique de territoire** qui répond :

- Au contrat de développement et de transitions de la Région Nouvelle Aquitaine
- Au volet territorial des fonds européens.

### Mobilisation et organisation mises en amont pour l'élaboration des contractualisations avec la Région

Le territoire du Grand Pau a fait le choix de l'élaboration d'un projet de territoire unique pour la contractualisation avec la Région dans le cadre du contrat de développement et de transitions (CDT) et pour bénéficier d'un volet territorial dans le cadre du programme FEDER-FSE 2021-2027.

- Un Comité technique mobilisant en première ligne les référents techniques des intercommunalités du Grand Pau et du Pays de Béarn

Outre les techniciens de chaque intercommunalité et du Pays de Béarn, le Comité technique a associé également les représentants de la Nouvelle Aquitaine et du Département tout au long de ses travaux.

- Une mobilisation des acteurs privés pour contribuer à la stratégie territoriale : le conseil de développement du Pays de Béarn et autres organismes ressources

Trois représentants du Conseil de Développement du Pays de Béarn ont été sollicités pour contribuer à la définition de la stratégie territoriale du Grand Pau. Parmi eux, le Président du Conseil de Développement du Pays de Béarn, investi par ailleurs sur les autres projets et démarches territoriales portés par le Pays de Béarn (Le Plan Alimentaire Territorial du Béarn, le Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Pau, etc.).

Les représentants des chambres consulaires départementales, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Béarn et la Chambre d'Agriculture, ont également été mobilisés.

- Une gouvernance collaborative et partagée pour l'élaboration du projet de territoire

Pour élaborer la stratégie de territoire proposée pour le Contrat de développement et de transitions et pour la mise en œuvre du volet territorial Europe, un Comité de pilotage unique a été installé en fin d'année 2021.

Le comité de pilotage réunit :

- L'élue du Conseil Régional référente pour le territoire du Grand Pau
- Trois élus de chaque intercommunalité
- Un élu représentant du Conseil Départemental
- 3 représentants du Conseil de Développement du Pays de Béarn,
- Deux représentants des Chambres Consulaires départementales.

Le Comité de pilotage s'est mobilisé durant les temps forts de la candidature et de la contractualisation. 2 COPIL ont été organisés.

Parallèlement aux comités de pilotage, trois séminaires de travail spécifiques consacrés à la définition du diagnostic, des enjeux et de la stratégie territoriale de contractualisation ont été organisés.

- Une élaboration et une mobilisation qui se sont appuyées sur le travail collectif existant dans d'autres projets à l'échelle du Grand Pau et du Béarn

Des échanges réguliers et rencontres se sont tenus avec les équipes techniques les trois autres territoires de contractualisation identifiés sur le Béarn (Lacq-Orthez Béarn des Gaves et Vallée d'Ossau - Pays de Nay et Haut-Béarn). Ces échanges ont permis de déterminer des démarches et actions communes de coopération à l'échelle du Béarn, partagées et intégrées par la suite dans les stratégies territoriales et leur déclinaison opérationnelle.

Le Grand Pau est membre du Pays de Béarn qui regroupe les 8 intercommunalités du Béarn. Ainsi, à l'échelle du Pays de Béarn, le Grand Pau participe au programme « territoire d'industrie ». Dans ce cadre, il participe au développement d'une filière de production d'hydrogène, à une stratégie de promotion touristique, à la valorisation de l'identité culturelle béarnaise, au projet alimentaire territorial et à un plan de solidarité-risque entre les différentes composantes intercommunales du Pays de Béarn.

Enfin, les trois intercommunalités se sont appuyées sur les partenariats déjà existants dans les dispositifs suivants :

- Contrat de relance et de transition écologique (Grand Pau)
- Action cœur de ville (CAPBP)
- Petites Villes de Demain (CCLB et CCNEB)

# 1. Présentation synthétique du Grand Pau

## a) Présentation de la zone géographique et de la population concernées par la stratégie

### **Le Grand Pau, un pôle majeur de la Nouvelle-Aquitaine**

Avec 224 600 habitants et plus de 96 300 emplois en 2018, le territoire du Grand Pau est l'un des pôles majeurs de la Nouvelle Aquitaine. Composé des communautés de communes des Luys en Béarn (CCLB) et du Nord-Est Béarn (CCNEB) et de la communauté d'agglomération de Pau Béarn Pyrénées (CAPBP), ce territoire se distingue par une forte présence de l'industrie (aéronautique, etc...) tandis que les activités de recherche et développement représentent 2,4% de l'emploi du territoire. Il est situé sur l'axe majeur du Piémont pyrénéen, qui relie Toulouse à la conurbation Basque. Dans le même temps, et sans que ce soit incompatible ou exclusif, l'espace du Grand Pau est un territoire agricole, nettement tourné vers des cultures exportatrices (céréales, viticulture...). [voir carte 2 : occupation agricole du sol]

### **Un territoire structuré autour la ville centre (Pau et son agglomération, 161 800 habitants).**

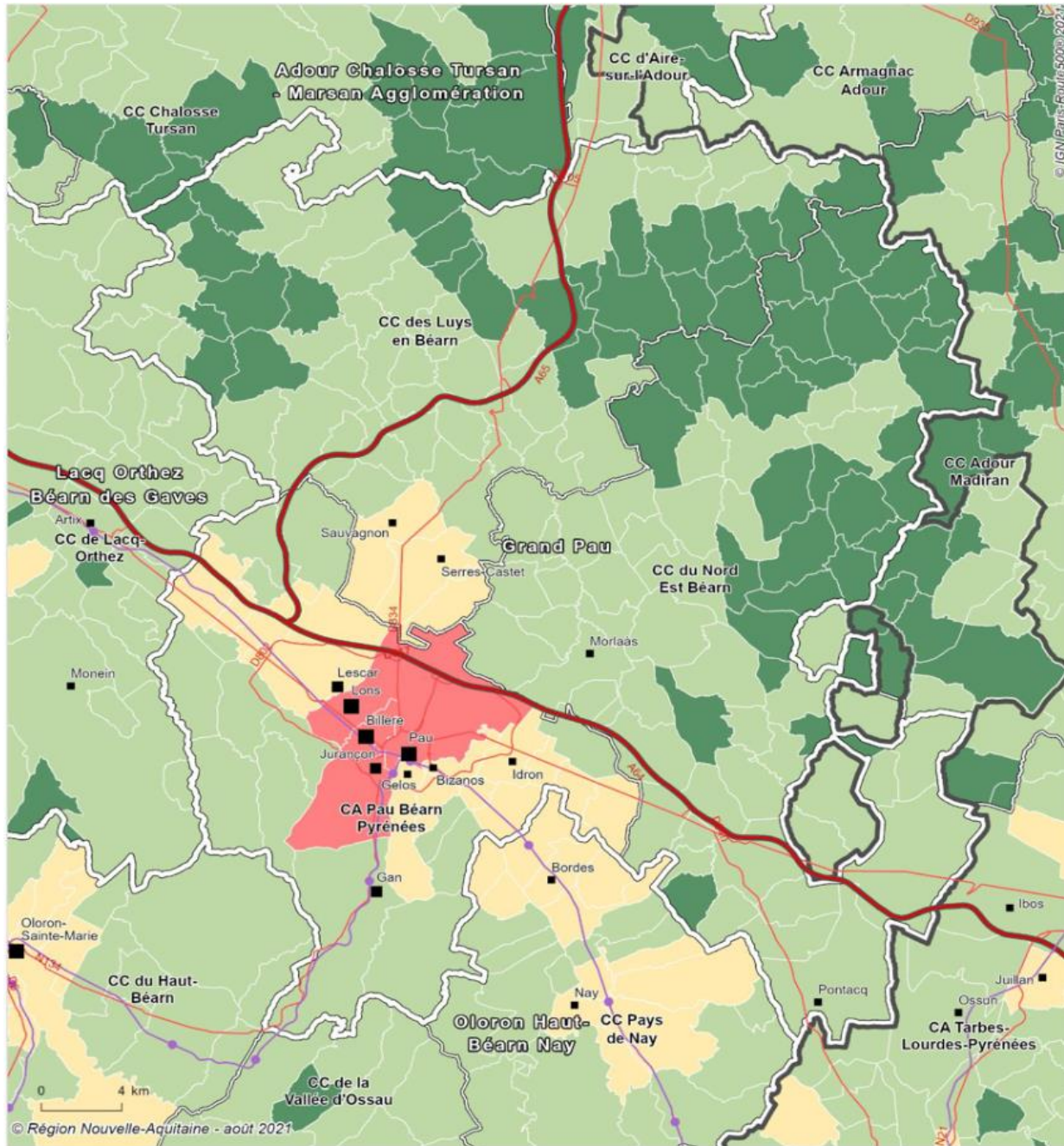
Il est maillé par des communes de taille plus faible, qui assurent une bonne couverture en services (Serres-Castet, Morlaàs, Soumoulou, Pontacq, Gan, Garlin, etc.). L'agglomération de Pau est la polarité principale, chef-lieu de département, centre économique, culturel et sportif et pèse de son poids démographique et économique sur l'ensemble du territoire. [voir carte 1 : présentation du territoire de contractualisation]. Ce maillage se retrouve d'ailleurs dans l'armature urbaine et rurale, définie en 2015 dans le SCoT, pour organiser et articuler le développement résidentiel, économique et commercial et les mobilités à l'échelle du Grand Pau.

**L'espace du Grand Pau se caractérise par la succession de trois systèmes paysagers**, du Sud au Nord. Tout au Sud du Grand Pau, se déploient les coteaux du Jurançon, à quoi succèdent la vallée du Gave de Pau et les landes de Pont-Long, espace d'expansion de l'agglomération paloise. Plus au Nord, entre le Gave et l'Adour, s'étendent les « marches de Béarn » qui couvrent le territoire des deux Communautés de communes des Luys en Béarn et du Nord-Est Béarn. Les marches sont constituées d'un vaste plateau, le plateau de Ger, traversé de vallées orientées Sud-Est/Nord-Ouest (vallées du Luy de Béarn, du Luy de France). Le Jurançon est dédié à la viticulture, alors que le plateau de Ger est couvert par le maïs. L'ensemble du territoire offre un paysage très ouvert, orienté vers les Pyrénées.

Par ailleurs, le Grand Pau est **une des composantes du Pays de Béarn** qui comprend d'autres entités paysagères : celle du Gave d'Oloron, de l'entre-deux gaves et de la montagne béarnaise avec notamment les vallées d'Aspe, d'Ossau et du Barétous.



Carte 1 : Présentation générale du territoire de contractualisation



## b) Analyse des besoins et du potentiel de développement du territoire

### Une spécialisation sociale croissante au sein du Grand Pau

**Le rythme de croissance de la population est lent** : au cours des cinq dernières années, la population du Grand Pau a augmenté de 0,2% par an, contre 0,5% pour l'ensemble du département. Malgré ces résultats modestes, les trois intercommunalités connaissent un solde migratoire et un solde naturel positifs, le Département dans son ensemble affichant un solde naturel négatif.

Comme le montre l'évaluation du SCoT de 2015, réalisée en 2021, ce ralentissement démographique a provoqué un déséquilibre entre les actions (issues des prévisions de 2015) et la réalité démographique. La production de logements, la consommation foncière et le développement commercial avaient été calibrés sur des prévisions optimistes, ce qui engendre aujourd'hui une progression de la vacance et une offre commerciale surestimée par rapport à la demande.

Les principaux mouvements de population sont internes : les habitants se redistribuent à l'intérieur de l'espace du Grand Pau. Globalement, l'agglomération principale (Pau Béarn Pyrénées) perd des habitants au profit des territoires voisins (CCNEB et CCLB) [voir carte 3 : *Évolution de la population dans le Grand Pau ; figure 1 : comparaison entre le taux de croissance de la population et de l'emploi entre 2012 et 2018*]. Ces mouvements affectent la population de manière différenciée, qui ne se répartit pas de façon homogène dans l'espace. [Voir carte 4 : *migrations résidentielles dans le Grand Pau en 2018*]. A grands traits, les ménages avec enfants quittent l'agglomération de Pau-Béarn-Pyrénées, pour s'installer dans des communes de la périphérie plus ou moins proche, **ce qui entraîne une spécialisation croissante des communes**, en termes d'âge moyen de la population, de présence ou non d'enfants et de proportion de personnes âgées et de revenu des ménages.

**Cette redistribution des ménages au sein du territoire du Grand Pau conduit à une consommation croissante d'espace, particulièrement dans les communes de la grande couronne paloise.** [Voir carte 5 : *Consommation d'espaces naturels, forestiers et agricoles ; figure 2 : consommation du sol dans les 3 EPCI du Grand Pau en 2020*]. La corrélation n'est pas systématique entre la croissance de la population communale et la consommation foncière. Dans certains cas, l'enjeu n'est pas tant la croissance globale de la population que celle du nombre de ménages : la taille moyenne des ménages tend à diminuer, particulièrement dans les zones les plus denses, ce qui induit une demande croissante de logements, en dépit d'une variation démographique atone. Les contrastes sont d'ailleurs croissants entre la CAPBP (1,9 personne par ménage) et les deux Communautés de communes (2,4 personnes par ménage). Près de la moitié des ménages de la CAPBP sont des ménages d'une seule personne (contre moins du quart dans les deux CC). Les spécialisations par grandes catégories d'âge sont aussi nettes : 11,5% des habitants de la CAPBP ont plus de 75 ans, contre 9% dans les deux Communautés de communes ; inversement, les moins de 15 ans représentent près de 20% de la population des deux communautés de communes et 15% de celle de la CAPBP.

Enfin, **les contrastes sociaux sont importants** : si le revenu médian est relativement proche dans les trois intercommunalités, le taux de pauvreté est particulièrement élevé dans la CAPBP : plus de 14% de la population de la CA vit sous le seuil de pauvreté, contre moins de 10% dans les deux communautés de communes. **Cette situation est particulièrement prégnante dans les deux quartiers politique de la ville situés à Pau** : le taux de pauvreté est de 60% dans le quartier Ousse des Bois et de 50% dans le quartier Saragosse. **Cette caractéristique urbaine ne doit pas également masquer des situations de communes**

**rurales du nord du territoire parfois en grandes difficultés** (vieillesse de la population, taux de chômage des jeunes, etc.) [voir carte 6 : Les revenus dans le Grand Pau ; carte 7 : Indice de vieillissement sur le territoire du Grand Pau]

Les transferts de population bénéficient donc très largement aux deux Communautés de communes, qui affichent des soldes migratoires très positifs, mais elles posent aux trois intercommunalités **des questions d'adaptation des services collectifs et d'anticipation sur l'évolution des besoins et des pratiques des habitants dans les prochaines années**. Ces spécialisations sociales montrent aussi la très forte complémentarité des trois territoires intercommunaux et donc les solidarités de fait qui se sont créées entre eux.

Cette situation démographique pose question : faut-il se satisfaire d'une variation nulle de la population, et organiser le territoire en raison de celle-ci et des mouvements internes ? Ou bien parier sur une attractivité renouvelée et chercher à rendre le territoire accueillant pour de nouveaux ménages ? Le choix stratégique consiste à se tourner d'abord vers la réponse aux résidents sur le territoire, en posant l'hypothèse que l'amélioration des conditions de vie quotidienne des habitants sera un atout pour améliorer les capacités d'accueil du cœur de Pays et des petites villes.

### La concentration de l'emploi

Le deuxième enjeu du territoire est lié à une stagnation de l'emploi, voire dans les toutes dernières années, à un recul important. Ce recul relatif de l'emploi s'accompagne de sa concentration géographique : il baisse dans les deux Communautés de communes et stagne dans l'agglomération paloise. Entre 2013 et 2018, l'emploi ne varie pas pour l'ensemble du territoire (en France, pendant la même période, l'emploi croît de 0,19% par an), la variation est légèrement positive pour la CAPBP (+ 0,09% par an) et négative pour la CCLB (-0,17% par an), voire franchement négative pour la CCNEB (-0,88% par an). [voir carte 8 : Evolution de l'emploi par communes ; figure 4 : évolution annuelle de l'emploi entre 2013 et 2018].

Ainsi, les actifs proportionnellement plus nombreux dans les deux Communautés de communes que dans la CAPBP se trouvent dans une dépendance croissante du pôle palois, qui accroît la concentration des emplois en son sein. En 2018, on comptait 122 emplois pour 100 actifs résidents dans la CAPBP, contre, respectivement, 82 dans la CCLB et... 50 dans la CCNEB [voir figure 5 : Evolution du nombre d'emplois et du nombre d'actifs par EPCI (2008-2013-2018)].

Ceci entraîne, en dépit d'une démographie peu dynamique, une augmentation des mobilités quotidiennes fortement polarisées par la CAPBP. Ces mobilités sont encore largement dépendantes de la voiture individuelle, alors que la part de l'usage des transports en commun et des modes actifs (comme le vélo) demeure très minoritaire. Dans les deux Communautés de communes, 80% des actifs travaillent dans une autre commune (62% pour la CAPB) et moins de 2% d'entre eux utilisent les transports collectifs pour se rendre à son lieu de travail (6% d'entre eux utilisent les modes collectifs dans la CAPB). [voir carte 9 : Les mobilités domicile-travail à l'échelle du Grand Pau en 2018].

Pourtant, dans un contexte de stagnation de l'emploi global, les employeurs font état de difficultés de recrutement dans les secteurs de l'industrie, des services aux personnes et de l'agriculture. Dans le monde industriel notamment, les évolutions sont rapides et de nombreuses spécialités émergent pour lesquelles on ne trouve pas toujours facilement des candidats à proximité. C'est un des enjeux de la démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, conduite à l'échelle du Pays de Béarn, dans le

cadre du programme « Territoire d'industrie ». C'est aussi une raison pour maintenir l'ambition de l'attractivité du Grand Pau, afin d'attirer les talents et les compétences en lien avec les besoins de l'industrie.

Les collectivités sont actuellement incitées à s'engager dans les filières en transition (transition énergétique et neutralité carbone, innovation hydrogène en lien avec la feuille de route Neo Terra de la Région). Le développement de ces filières en transition constitue un enjeu fort pour le Grand Pau, le Béarn et son territoire régional. C'est dans ce contexte qu'une démarche pour le développement d'une filière hydrogène (« Pyrénées Hydrogène ») a été lancée sur le territoire de la CAPBP ainsi que sur une autre intercommunalité du Béarn hors du Grand Pau (CC Lacq Orthez). Plusieurs leviers, dont les politiques contractuelles, peuvent soutenir l'engagement des collectivités dans le développement de ces nouvelles filières.

### **Des ressources naturelles et territoriales riches et fragiles**

Ce modèle de développement économique et social se déploie sur un espace naturel et agricole, dont les perceptions commencent à évoluer. Jusqu'ici, l'espace était considéré comme une étendue disponible au déploiement des activités humaines. Aujourd'hui il est entendu que les activités humaines sont dépendantes de la bonne qualité et fonctionnalité des milieux. Le développement des activités humaines est indissociable de la qualité et de la bonne santé de son écosystème territorial.

Dans le cadre des travaux d'élaboration du SCoT en 2015 et de son évaluation en 2021, la protection de l'environnement passe de contrainte à levier. Une véritable prise de conscience s'est opérée dans les territoires du Grand Pau et de nombreuses avancées dans la prise en compte des paysages, des espaces agricoles et naturels, et des ressources ont pu être relevées dans le cadre de la mise en œuvre du SCoT. Elle a donné lieu à une intégration de ces enjeux dans les documents d'urbanisme et a donné naissance à des politiques sectorielles à l'initiative des intercommunalités (PCAET, Territoire Vert et Bleu, par exemple).

**Le paysage** est sans doute l'atout majeur du Grand Pau, terre de coteaux et véritable "balcon sur les Pyrénées" : la protection de ce panorama trouve écho dans les politiques des intercommunalités et de leurs partenaires et s'illustre règlementairement via Les documents d'urbanisme. Bien que le rythme d'artificialisation ait tendance à diminuer, les espaces agricoles restent localement soumis à des pressions foncières. En leur sein, les espaces de prairies sont les plus fortement impactés : le futur SCoT veillera à leur maintien.

**Concernant le fonctionnement écologique du territoire**, la réalisation de diagnostics sur les trames vertes et bleues lancées par les 3 intercommunalités du Grand Pau a permis d'engager des actions opérationnelles de préservation de la biodiversité et de renforcement des continuités écologiques.

La **prise de compétence "Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations"** des intercommunalités a permis de dépasser l'approche par cours d'eau structurants développée dans le SCoT et d'interroger davantage l'échelle des bassins versants, permettant ainsi d'avoir une vision d'amont en aval.

**La transition énergétique** prend forme en local à travers l'élaboration des PCAET, document socle rendu obligatoire pour les EPCI de plus de 20 000 habitants et fixe des objectifs très nets en termes de réduction des émissions territoriales de gaz à effet de serre et les émissions de polluants de l'air ;

- Les consommations énergétiques du territoire ;
- Les réseaux de distribution d'énergie ;
- Les énergies renouvelables sur le territoire ;
- La vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique...

**La qualité environnementale est un facteur incontournable et règlementé, dont il convient de faire un atout et un levier en termes d'attractivité et de qualité de vie pour les habitants du Grand Pau.**

Le **défi environnemental** est grandissant et sera à nouveau au cœur des futures politiques de planification (futur SCoT) et de développement des collectivités.

## 2- Les enjeux de transition pour demain dans le Grand Pau

Bien qu'il ne connaisse pas de grandes difficultés structurelles, le Grand Pau constitue un territoire qui n'est pas à l'abri d'un décrochage s'il n'arrivait pas à tirer complètement profit de ses importantes ressources, pour, d'une part, assurer en son sein un développement plus équilibré et en transition, et, d'autre part, développer son attractivité. Aussi, le Grand Pau doit faire face à quatre forts enjeux de transition :

- **Transition économique** : trouver et valoriser les ressources pour un développement du territoire durable et équilibré.
- **Transition environnementale** : préserver et valoriser les ressources naturelles.
- **Transition sociale et spatiale** : adapter les services aux transformations de la société et anticiper l'évolution des besoins en lien avec les stratégies résidentielles.
- **Transition géographique et d'attractivité** : conserver une visibilité et une attractivité dans une région élargie.

## 3. En réponse à ces enjeux, description de la stratégie et de ses objectifs

Stagnation démographique et concentration des emplois produisent une trajectoire paradoxale, qui peut d'ailleurs servir d'exemple pour d'autres territoires. La stagnation démographique, conjuguée à la diminution de la taille des ménages ne diminue pas la demande de logements et donc ne constitue pas un levier pour limiter la consommation d'espace. La concentration des emplois conjuguée à l'étalement de la population conduit à multiplier les déplacements domicile-travail (et sans doute domicile-études), et donc ne constitue pas un levier pour la diminution des émissions de GES.

Pour autant, nous sommes inscrits dans un paysage et dans un espace écologique et agricole qui, historiquement, ont servi de terrain de jeu à nos activités. Chacun a désormais conscience que la qualité

de nos existences et de nos activités est étroitement liée à celle de notre milieu écologique et agricole. L'agriculture aussi doit évoluer : elle n'est pas exempte d'impacts négatifs sur le milieu. Globalement, c'est l'ensemble des activités humaines qui doit intégrer une double responsabilité : celle consistant à limiter ses impacts sur le milieu, celle aussi (et peut-être surtout) consistant à valoriser ce milieu, en restaurer les fonctionnalités écologiques, en préserver la flore et la faune.

Cette orientation de préservation et de valorisation des ressources constitue le fil rouge de la stratégie du Grand Pau : **coopérer pour une transition positive**. Les activités humaines enrichissent le milieu, et celui-ci, en retour, est un partenaire pour des développements nouveaux.

Ce constat conduit à affirmer deux « fils rouges » pour notre stratégie territoriale :

- Le développement, la préservation et la valorisation des ressources naturelles et des écosystèmes constituent la priorité ;
- Le développement économique est désormais en grande partie lié à cette logique de préservation et de valorisation des ressources du milieu.

Cette stratégie se déploie en trois objectifs généraux :

- **Axe 1 : Développer, protéger et valoriser les ressources naturelles et agricoles du Grand Pau.**
- **Axe 2 : Favoriser un cadre de vie quotidienne adapté aux transformations de la société.**
- **Axe 3 : Conforter le rayonnement et l'attractivité du Grand Pau et du Béarn.**

Volontairement, la stratégie du Grand Pau ne comporte pas d'orientation économique spécifique. **Les enjeux économiques sont présents de façon transversale dans l'ensemble des objectifs :**

- La valorisation des ressources naturelles est un levier de développement économique ;
- Les objectifs liés au logement, aux services et aux mobilités concourent à développer l'économie présente ;
- Le troisième objectif soutient l'économie touristique par l'accroissement de la visibilité et l'attractivité du Grand Pau et du Pays de Béarn.
- Le Grand Pau fait partie de la démarche « territoire d'industrie » à plus grande échelle, où sont traitées, spécifiquement, les questions d'innovation, d'emploi et de formation.

D'un point de vue opérationnel, **la stratégie du Grand Pau s'articule avec celle du Pôle Métropolitain du Pays de Béarn**. Ainsi, si certains objectifs répondent à des enjeux spécifiques au Grand Pau, plusieurs autres seront plus largement développés dans le cadre de la coopération en place depuis plusieurs années à l'échelle du Béarn. C'est le cas, par exemple, des actions liées à l'alimentation et au tourisme.

## AXE 1 : PROTÉGER, DEVELOPPER ET VALORISER LES RESSOURCES NATURELLES ET AGRICOLES

Le pari qui sous-tend cet objectif est que la réduction globale de l’empreinte écologique du Grand Pau est aussi un vecteur de création d’activités et d’emplois.

Objectif stratégique 1.1 - Réduire notre consommation énergétique et développer la production d’énergies renouvelables

Le Grand Pau s’engage résolument vers une stratégie globale ayant pour finalité de réduire l’empreinte écologique des activités humaines sur son territoire. Cette stratégie s’articule autour de trois dimensions :

- Une ambition forte de rénovation énergétique du patrimoine bâti
- Le développement des énergies renouvelables
- La structuration d’une filière bois-énergie d’échelle « Pays de Béarn »

Indicateurs de suivi :

- Nombre de logements rénovés énergétiquement
- Volume de bois local utilisé dans les chaufferies collectives
- Evolution de la part d’énergies renouvelables consommée sur le territoire

Objectif stratégique 1.2 - Être un territoire exemplaire dans la gestion des déchets pour favoriser le développement de l’économie circulaire

Les trois communautés ont décidé, dans un objectif d’économie circulaire, de développer les valorisations locales des déchets.

Indicateurs de suivi :

- Nombre de projets accompagnés
- Quantité de déchets traités et valorisée

Objectif stratégique 1.3 - Protéger et valoriser notre environnement agricole et naturel

Les 3 intercommunalités du Grand Pau sont conscientes de leur interdépendance et de leur complémentarité réciproque. Aussi, souhaitent-elles favoriser une meilleure coordination de leurs actions dans le domaine de la protection et de la valorisation de l’agriculture et de l’alimentation, et des espaces naturels et faire face ainsi à 4 défis majeurs :

- Le défi de la transition écologique et énergétique des grandes cultures ;
- Le défi du renouvellement des générations d’agriculteurs et l’accès aux terres ;
- Le défi du développement d’une alimentation de proximité, saine et financièrement accessible ;
- La protection et la mise en valeur de l’environnement, qui s’appuient sur le renforcement des protections des espaces naturels, la mise en œuvre des trames vertes et bleues et la

sensibilisation du public (découverte, éducation, information...) à la qualité biologique et à l'intérêt climatique de ces espaces.

Indicateurs de suivi :

Agriculture :

- Nombre de producteurs présents dans les sites de ventes en circuit court
- Part de la production en agriculture biologique et raisonnée sur le territoire

Préservation et valorisation des espaces naturels

- Quantification des surfaces ayant fait l'objet d'action de protection et de mise en valeur.
- Nombre d'actions de sensibilisation menées

## AXE 2 : FAVORISER UN CADRE DE VIE QUOTIDIENNE DE QUALITE ADAPTE AUX TRANSFORMATIONS DE LA SOCIETE

Le Grand Pau, territoire urbain avec la première périphérie de l'agglomération paloise mais aussi très rural dans sa majeure partie, offre de manière générale une qualité de vie remarquable et de nombreuses aménités dans la diversité et la complémentarité de ses espaces. Néanmoins, comme partout sur le reste du territoire national, les transformations de la société et des modes de vie viennent mettre en tension les politiques publiques et une grande majorité de l'offre de services publics et privés.

Les centralités du Grand Pau cristallisent donc un enjeu d'accès à des services de proximité qualitatifs et à un habitat renouvelé, adapté aux parcours de vie et à ses évolutions.

Ces différents enjeux se posent de manière significative dans les territoires ruraux.

### Objectif stratégique 2.1 - Développer l'offre et l'accessibilité aux services de proximité

Les 3 intercommunalités du Grand Pau souhaitent favoriser l'accès à tous les habitants, au plus près de leur domicile, aux services utiles à leur vie quotidienne. Les collectivités souhaitent ainsi améliorer l'accès à ce socle de services qui comprend les services publics, les espaces de santé et de solidarité, les lieux culturels, de loisirs et de pratiques sportives.

Il s'agira aussi à travers cet objectif de soutenir le développement de l'emploi local en particulier le commerce de proximité, l'artisanat et la création d'activité.

Indicateurs de suivi :

Accès aux services :

- Nombre de nouveaux services de santé et paramédical installés en proximité
- Nombre de services administratifs en proximité
- Nombre de structures pour la petite enfance, l'enfance et la jeunesse en proximité



### Emploi :

- Évolution du nombre d'emplois sur le territoire du Grand Pau
- Évolution du nombre de Tiers-Lieux

### Objectif stratégique 2.2 – Conforter les centralités du territoire

Le territoire du Grand Pau entend soutenir les centralités qui forment l'armature du territoire. L'agglomération paloise est le pôle majeur du territoire, qui rayonne d'ailleurs au-delà du Grand Pau. Plusieurs petites villes et bourgs-centres maillent le reste du territoire : si certaines de ces polarités se portent plutôt bien et sont plutôt dynamiques, d'autres apparaissent comme plus fragilisées sur plusieurs aspects (vacances résidentielle et commerciale, qualité des espaces publics, maintien des services, etc.). L'analyse de la part des logements vacants montre, par exemple, une nette délimitation entre les centralités qui s'inscrivent dans la première couronne de Pau où ce taux est plutôt faible, autour de 5% (Serres-Castet, Morlaàs) et celles qui se trouvent dans une situation plus périphérique, où ce taux dépasse les 10% du parc total.

La garantie d'un cadre de vie de qualité dans les centralités passera principalement par les démarches suivantes :

- Aménager un environnement de qualité et soutenir une vie commerciale de proximité
- **S'appuyer sur les friches et les lieux vacants pour porter des projets de développement urbain, économique ou commercial**
- Garantir des logements pour tous et sécuriser les parcours résidentiels

Dans l'intention d'un nouveau modèle de production de la ville, notamment à l'aune du ZAN, le réinvestissement des friches et des espaces vacants est un objectif essentiel pour "refaire la ville sur la ville".

### Indicateurs de suivi :

- Nombre d'opérations de renaturation accompagnées
- Nombre de logements créés ou réhabilités ou adaptés
- Nombre d'activités économiques soutenues
- Nombre de projets de réhabilitation de friches ou d'espaces vacants initiés

### Objectif stratégique 2.3 – Favoriser les mobilités alternatives à la voiture individuelle

L'agglomération paloise est l'une des grandes agglomérations de Nouvelle-Aquitaine où le recours à l'usage des transports en commun est le plus faible, avec une part des déplacements domicile-travail en transports en commun de 6% en 2018, contre 7,7% à Limoges, 8,6% à Poitiers ou encore 7,1% à la Rochelle.

Ces parts modales sont encore moins importantes dans les parties rurales du Grand Pau, où l'usage de la voiture individuelle est le comportement majoritaire, et ce dans un contexte de nombreux déplacements domicile-travail : 36% des actifs qui travaillent sur la CAPBP habitent ailleurs.

Le développement de mobilités propres est un défi et un objectif important pour le territoire du Grand Pau. Pour répondre à cet enjeu 3 principales démarches déjà initiées seront à renforcées :

- Le Grand Pau continuera de s'appuyer sur la démarche du Plan Mobilité Béarn, initié en 2020, à l'échelle du Pays de Béarn ;
- L'adaptation des espaces publics à la pratique des modes actifs de déplacement ;
- Accompagner les évolutions des pratiques sur le territoire en matière de changement de comportements de mobilité.

Indicateurs de suivi :

- Nombre de nouveaux km de voies cyclables
- Nombre de voyageurs sur les modes de transport collectif

### AXE 3 : CONFORTER LE RAYONNEMENT ET L'ATTRACTIVITE DU GRAND PAU ET DU BEARN

Le Grand Pau est l'un des 6 pôles d'équilibre de la Région Nouvelle Aquitaine. Il bénéficie d'équipements majeurs (l'aéroport, l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, le stade nautique de kayak d'Eaux Vives, etc.) qui font sa renommée. Son emplacement géographique entre l'océan Atlantique et les Pyrénées lui apporte une diversité géographique dans un "mouchoir de poche", un patrimoine environnemental à valoriser et le place au cœur d'une identité locale forte, le Béarn. Le Grand Pau se caractérise par une accessibilité à des espaces naturels et des zones urbaines dynamiques couplée à une richesse identitaire. Malgré ces potentialités favorables à une attractivité touristique forte, on constate une relative « sous-exploitation » de ces atouts. Le Béarn est souvent perçu comme un territoire enclavé blotti au pied de Pyrénées alors qu'il peut "s'inventer" comme un carrefour au Sud de l'Europe et s'affirmer comme espace transfrontalier.

Révéler les multiples facettes du Grand Pau, expliciter ses forces et atouts et son identité est un enjeu fort auquel fait face le territoire pour conforter asseoir puis conforter son rayonnement et son attractivité.

Avec une majorité d'espaces agricoles et naturels, son caractère rural est une des grandes spécificités du Grand Pau. L'accessibilité à des espaces naturels et la préservation de ses paysages sont des atouts majeurs du territoire pour renforcer son attractivité. Cette particularité permet aux habitants de bénéficier d'un certain cadre de vie à préserver et à valoriser.

Les 3 EPCI du Grand Pau sont conscients que le développement et l'attractivité de leur territoire sont intimement liés au rayonnement du Pays de Béarn. Aussi, c'est prioritairement à cette échelle que la coopération territoriale sera développée.

Objectif stratégique 3.1 – Contribuer à la politique de promotion territoriale du Béarn

**Une coopération prioritairement pensée et développée à l'échelle du Béarn**

Le Béarn compte 3 territoires de contractualisation avec la Région : Lacq-Orthez-Béarn des Gaves, le territoire rassemblant les EPCI du Haut-Béarn, de la Vallée d'Ossau et du Pays de Nay, mais aussi le Grand Pau.

Prenant en compte la dynamique en cours au sein du Pays de Béarn, les 3 territoires de contractualisation existants au sein du Béarn pensent que la contractualisation avec la Région et la mise en place du volet territorial des fonds européens peuvent constituer une opportunité pour développer les coopérations au cours au sein du Pays de Béarn.

Aussi, à partir du travail déjà mis en œuvre au sein de ce dernier, les 3 territoires de contractualisation comptent décliner des opérations communes qui seront inscrites au contrat de développement et de transitions et aussi être cofinancées dans le cadre du volet territorial européen.

### **Présentation du Pays de Béarn**

Installé en 2018, le Pôle Métropolitain du Pays de Béarn comprend aujourd'hui, outre les 3 EPCI du Grand Pau, la CC du Béarn des Gaves, la CC du Haut de Béarn, la CC de Lacq-Orthez, la CC de la Vallée d'Ossau et la CC du Pays de Nay. Constitué en syndicat mixte ouvert, le Pays de Béarn accueille également le Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques.

La création du Pays de Béarn marque la volonté de ses membres de retrouver « l'unité et la personnalité qui furent les siennes comme Etat souverain ou comme province, durant des millénaires ». Cette histoire, constituant un grand trait de son identité et de sa culture, représente un atout précieux pour renforcer dans l'avenir la cohésion territoriale et faciliter l'émergence et le développement de projets d'intérêt métropolitain.

Le projet du Pays de Béarn se structure aujourd'hui autour de 3 principaux axes stratégiques :

- Promouvoir le rayonnement et l'attractivité du Béarn
- Développer les solidarités et favoriser les transitions
- Favoriser un aménagement durable et anticiper les évolutions

Le Grand Pau en tant que membre du Pays de Béarn contribue à la mise en œuvre de ces programmes d'actions. Trois principaux chantiers seront privilégiés :

- Valoriser et développer l'identité culturelle du Béarn
- Accompagner les évolutions des pratiques sur le territoire en matière de changement de comportements de mobilité
- Mettre en œuvre les outils communs pour améliorer la lisibilité et l'accessibilité de l'offre touristique et soutenir le développement des équipements et événements structurants

### **Indicateurs de suivi :**

- Nombre d'outils communs créés et rayonnement territorial
- Comptage de la fréquentation touristique : nuitées hôtelière, nombre d'entrées sur les sites emblématiques
- Nombre de grands sites créés ou réhabilités ou ayant fait l'objet de projets d'adaptation
- Nombre de participants aux grands événements et nombre de grands événements accueillis sur le territoire

### Objectif stratégique 3.2 – Valoriser les atouts du territoire auprès des habitants et des visiteurs

Le Grand Pau présente un cadre de vie divers et agréable : une accessibilité à la montagne et à l’océan, une animation dynamique (événements culturels et sportifs), et des espaces urbains et naturels ponctués d’un patrimoine architectural fort. Malgré ces atouts, le territoire du Grand Pau n’apparaît pas comme un territoire attractif d’un point de vue touristique. Les aménités du Grand Pau méritent d’être davantage valorisées à la fois pour ses habitants et pour les touristes. Mieux révéler le patrimoine et les atouts touristiques du territoire permettra d’en faire découvrir les "pépites", de renforcer son attractivité et d’augmenter son capital touristique. A cet effet, trois chantiers seront privilégiés :

- Protéger et faire découvrir l’architecture et le patrimoine de nos bourgs et nos villages
- Développer et valoriser une offre d’itinéraires de découverte des patrimoines (culturels et immatériels, bâtis, naturels) spécifiques au territoire
- Aménager des sites d’accueil pour les visiteurs dans les espaces naturels

#### Indicateurs de suivi :

- Nombre de sites ayant fait l’objet d’une étude ou d’un projet de valorisation
- Nombre d’itinéraires de découverte mis en place sur le territoire

## Rappel des principaux enjeux de travaux identifiés :

- **Transition économique** : trouver et valoriser les ressources pour un développement du territoire durable et équilibré.
- **Transition environnementale** : préserver et valoriser les ressources naturelles.
- **Transition sociale et spatiale** : adapter les services aux transformations de la société et anticiper l'évolution des besoins en lien avec les stratégies résidentielles.
- **Transition géographique et en termes d'attractivité** : conserver une visibilité et une attractivité dans une région élargie.

Ce constat conduit à affirmer deux « fils rouges » pour la stratégie territoriale

- ✓ Le développement, la préservation et la valorisation des ressources naturelles et des écosystèmes constituent la priorité ;
- ✓ Le développement économique est désormais en grande partie lié à cette logique de préservation et de valorisation des ressources du territoire

Dans le cadre de la stratégie territoriale unique, cette stratégie se déploie en trois objectifs généraux :

- **Axe 1 : Développer, protéger et valoriser les ressources naturelles et agricoles du Grand Pau.**

### Objectifs opérationnels

1.1 Réduire notre consommation énergétique et développer la production d'énergies renouvelables

1.2 Être un territoire exemplaire dans la gestion des déchets pour favoriser le développement de l'économie circulaire

1.3 Protéger et valoriser notre environnement agricole et naturel

- **Axe 2 : Favoriser un cadre de vie quotidienne adapté aux transformations de la société.**

2.1 Développer les services de proximité

2.2 Conforter les centralités du territoire

2.3 Favoriser les mobilités alternatives à la voiture individuelle

- **Axe 3 : Conforter le rayonnement et l'attractivité du Grand Pau et du Béarn.**

3.1 Contribuer à la politique de promotion territoriale du Béarn

3.2 Valoriser les atouts du territoire auprès des habitants et des visiteurs

## La gouvernance du contrat de développement et de transitions

### Une gouvernance articulée entre le contrat de développement et de transitions et le volet territorial des fonds européens

Cette démarche proposée par le Grand Pau est justifiée par les éléments suivants :

- Les 2 contrats sont basés sur la même et unique stratégie de territoire ;
- Des opérations participant à la mise en œuvre du projet de territoire unique peuvent émerger à la fois sur le contrat de développement et de transitions et sur le volet territorial Europe du Grand Pau ;
- Pour un objectif de simplification permettant une économie de temps et de gestion.

### Les modalités

#### Un comité de pilotage unique avec 2 fonctions distinctes

Après échange avec la Région, il a été proposé la mise en place d'un comité de pilotage unique qui remplit deux fonctions :

- ✓ Le pilotage du contrat de développement et de transitions :
  - Suivi de la maquette contractualisée et son actualisation ;
  - Validation des ajustements de la stratégie de territoire ;
- ✓ Le pilotage du volet territorial européen du Grand Pau :
  - Fonction de Groupe d'Action Local (GAL) ;
  - Responsable de l'émission des avis d'opportunité et de la sélection des opérations devant être financées dans le cadre des crédits du volet territorial ;
  - Validation des ajustements de la stratégie de territoire.

#### Un fonctionnement respectant les formalités et les exigences de chaque contrat

Chaque réunion du comité de pilotage distingue dans son ordre du jour, les points relatifs au contrat de développement et de transitions et ceux liés au volet territorial Europe Grand Pau. Le comité de pilotage peut cependant se réunir que pour des points concernant l'un des contrats.

Lorsque le comité de pilotage émet des avis pour le financement d'opérations sur la base des crédits du volet territorial du Grand Pau, la Région ne participe pas au vote.

La présidence du Comité de Pilotage sera alternée tous les 2 ans entre les 3 intercommunalités du Grand Pau. Cette modalité permet une gouvernance partagée et équilibrée entre les 3 intercommunalités

#### Le secrétariat du Comité de Pilotage

Il est assuré par le Pays de Béarn :

- Convocation des membres au nom des 3 intercos
- Rédaction des comptes rendu

#### Composition du Comité de pilotage

Le comité de pilotage réunit :

- L'élue du Conseil Régional référente pour le territoire du Grand Pau,
- 2 représentants politiques de chaque intercommunalité (les élus suppléants des élus titulaires sont invités au COPIL)
- Un représentant du Conseil Départemental,
- 4 représentants du Conseil de Développement du Pays de Béarn,
- 3 représentants des Chambres Consulaires départementales
- Le Président de la Région ou son représentant est systématiquement invité lorsque l'ordre du jour du Comité de Pilotage comprend un volet relatif au volet territorial des fonds européens.

Pour le suivi du CDT, le comité de pilotage est réuni au moins 2 fois par an. La réunion du comité de pilotage pour le suivi du CDT fait l'objet d'une invitation commune établie par la Région et le territoire de contractualisation.

Dans sa fonction de GAL, le COPIL est réuni à chaque fois qu'il en est besoin.

Contrat de développement et de transitions entre le GRAND PAU et la Région  
Nouvelle Aquitaine

**Annexe cartographique**

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20230612-lmc100002813809-DE

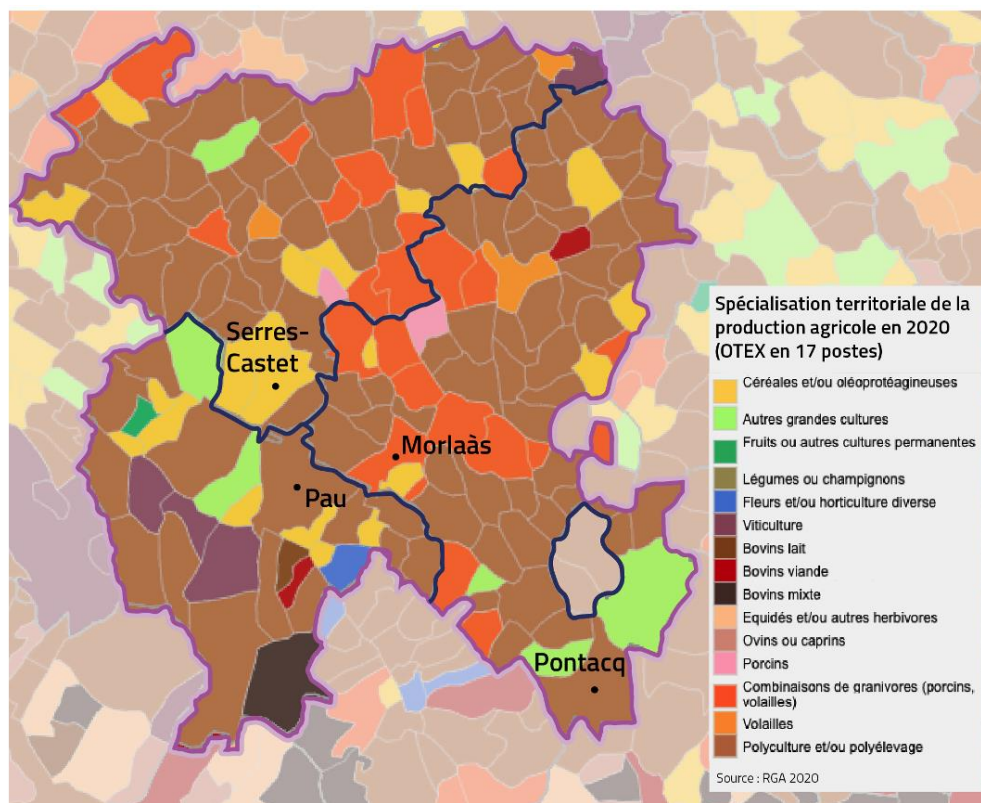
Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/06/2023  
Retour Préfecture : 28/06/2023



Annexe 1

Carte 2 : Occupation agricole du sol



Carte 3 : Évolution démographique du Grand Pau entre 2008 et 2018

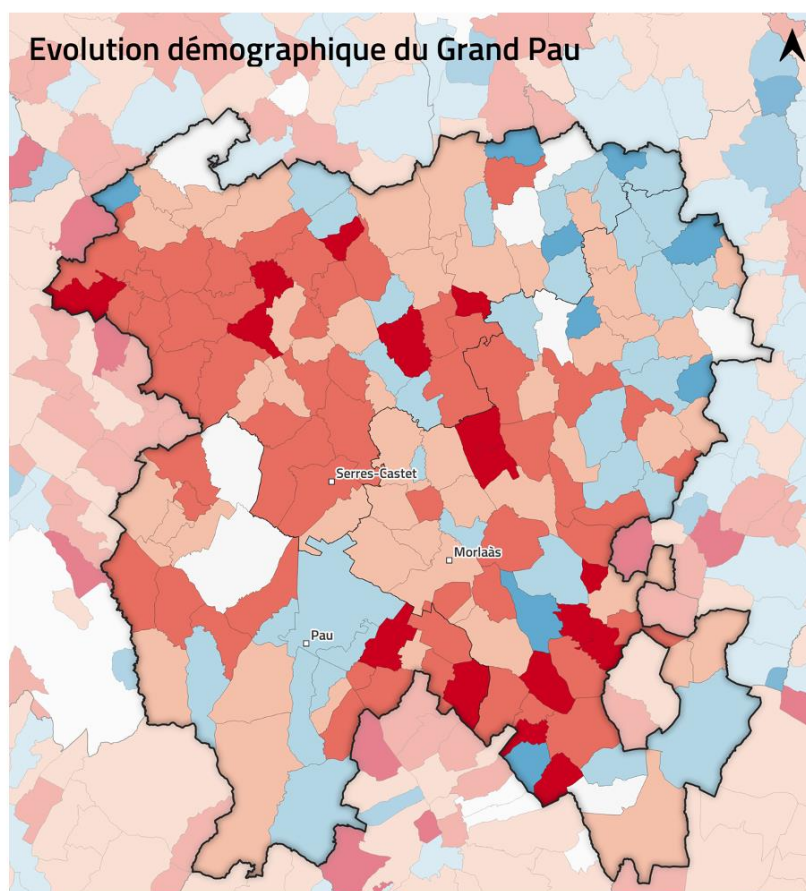
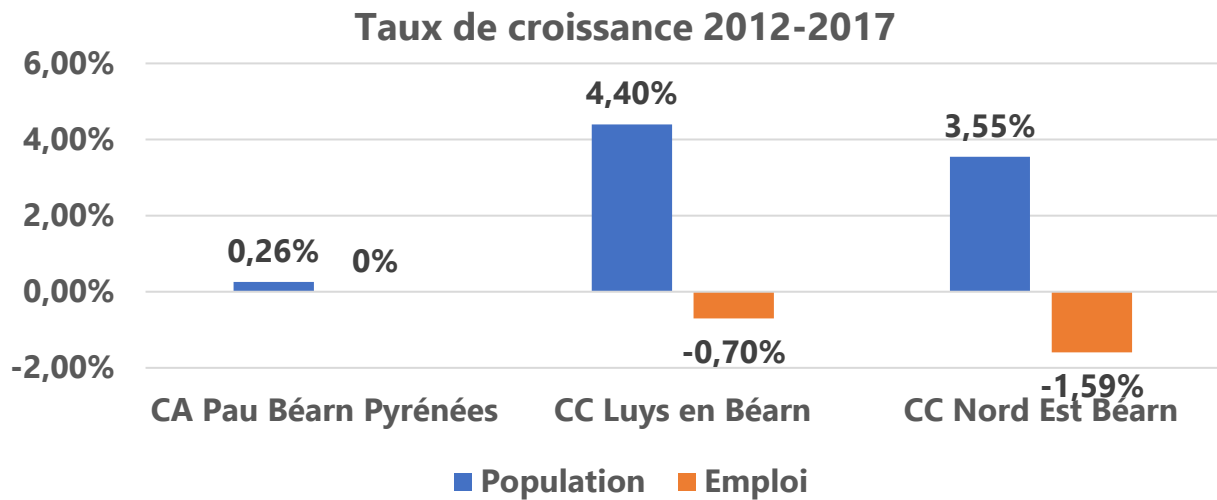


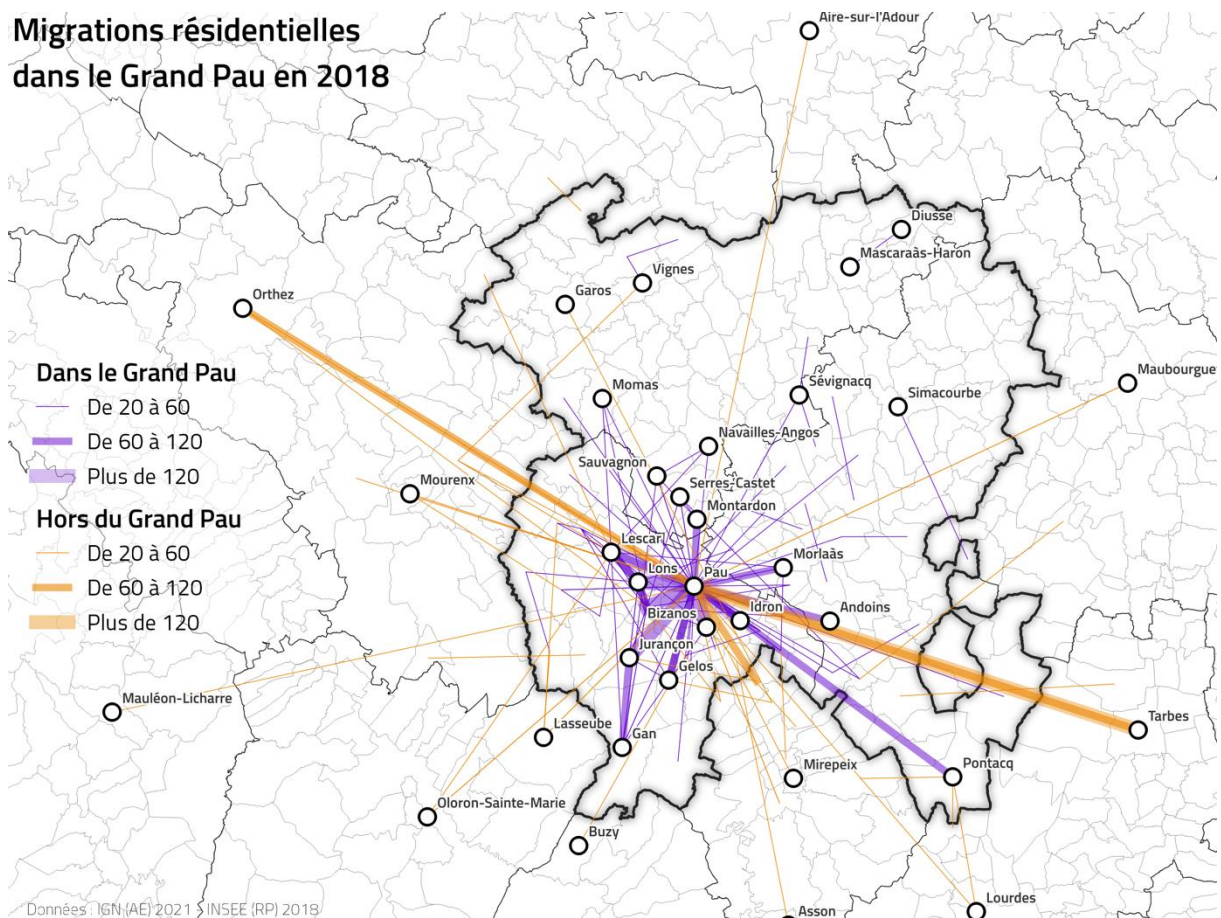
Figure 1 : Comparaison entre le taux de croissance de la population et de l'emploi entre 2012 et 2017



Source : Insee, RP

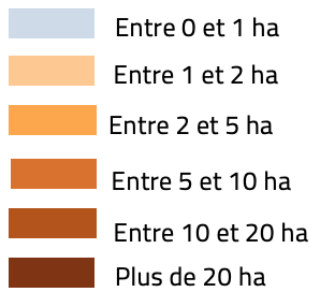
Carte 4 : Migrations résidentielles dans le Grand Pau en 2018

### Migrations résidentielles dans le Grand Pau en 2018

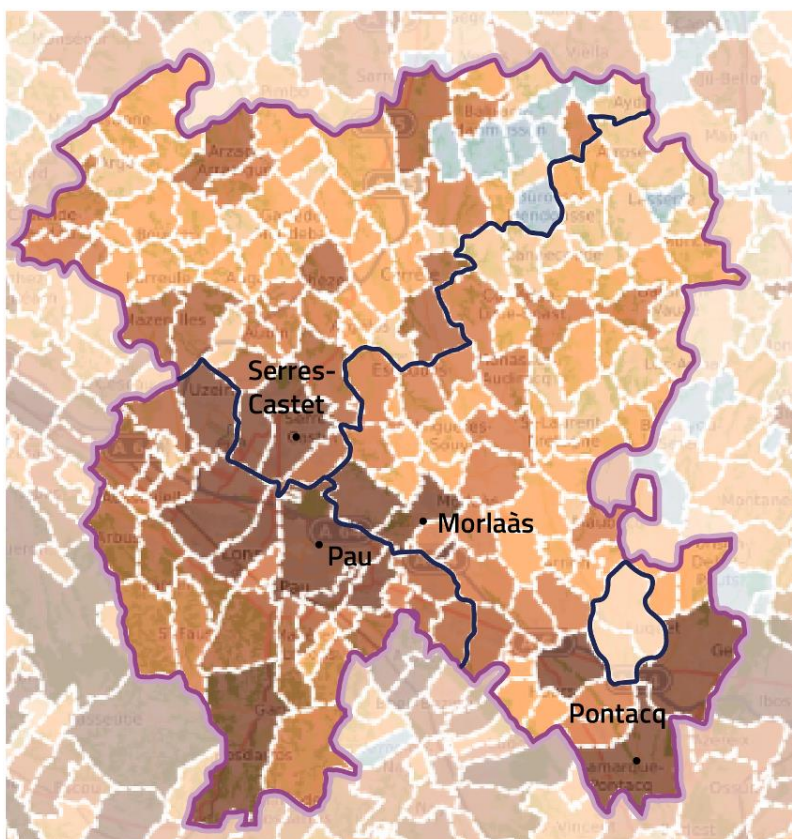


**Carte 5 : Consommations d'espaces naturels, forestiers et agricoles**

**Consommation d'espace entre 2009-2020**



Source : Observatoire de l'artificialisation



**Figure 2 : Consommation des sols dans les 3 EPCI du Grand Pau en 2020**

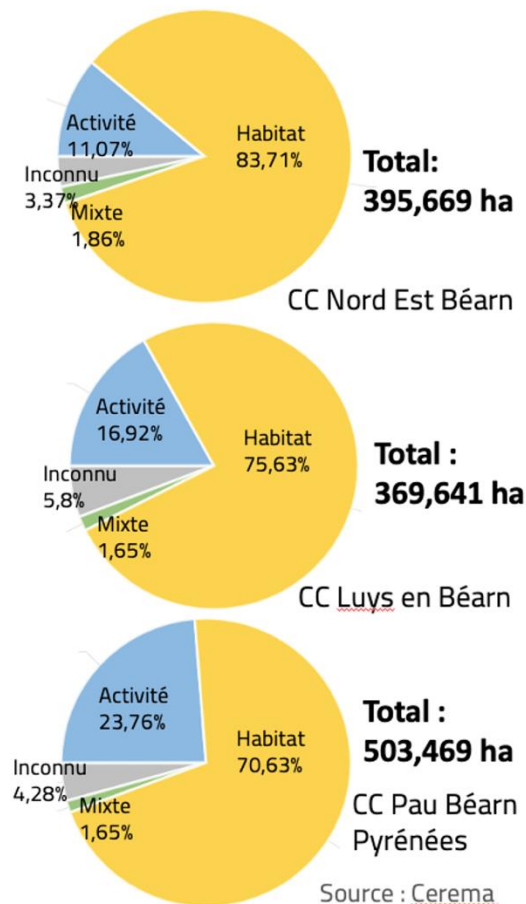
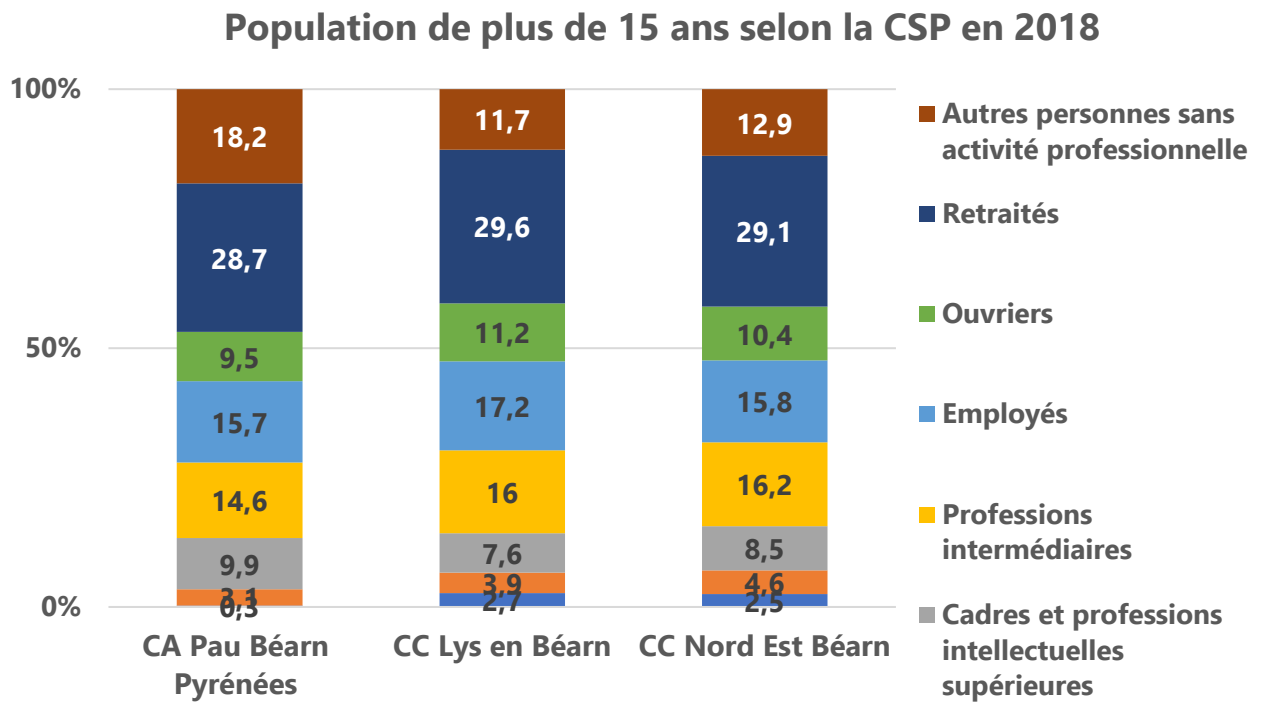


Figure 3 : Composition de la population selon les CSP



Source : Insee, RP

## Annexe 2

### Carte 6 : Les revenus dans le Grand Pau

Médiane du revenu disponible par unité de consommation à la commune en 2018

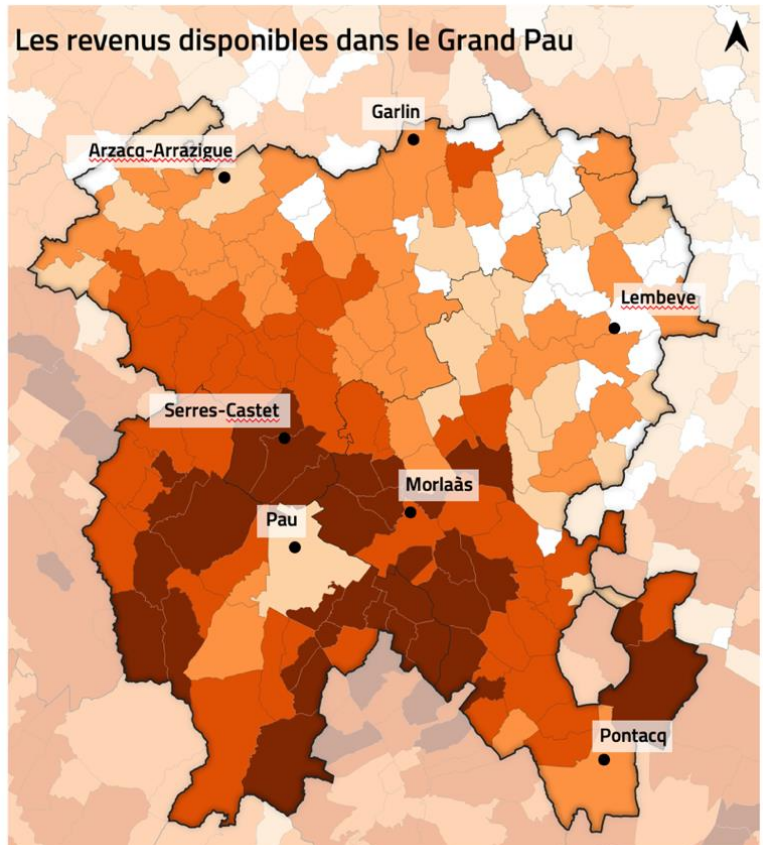
- Moins de 18000 €
- 18000 € - 20000 €
- 20000 € - 22000 €
- 22000 € - 24000 €
- Plus de 24000 €

Quartier Politique de la Ville à Pau :

Ousse des Bois : 11 800 €

Saragosse : 12 960 €

Source : Insee, RP



### Carte 7 : Vieillissement de la population dans le Grand Pau

Indice de vieillissement par commune en 2018

- 0 - 78
- 78 - 104
- 104 - 135
- 135 - 187
- 187 - 2500

Dans les communes Petites Villes de Demain :

Arzacq-Arrazigüe : 105

Garlin : 138

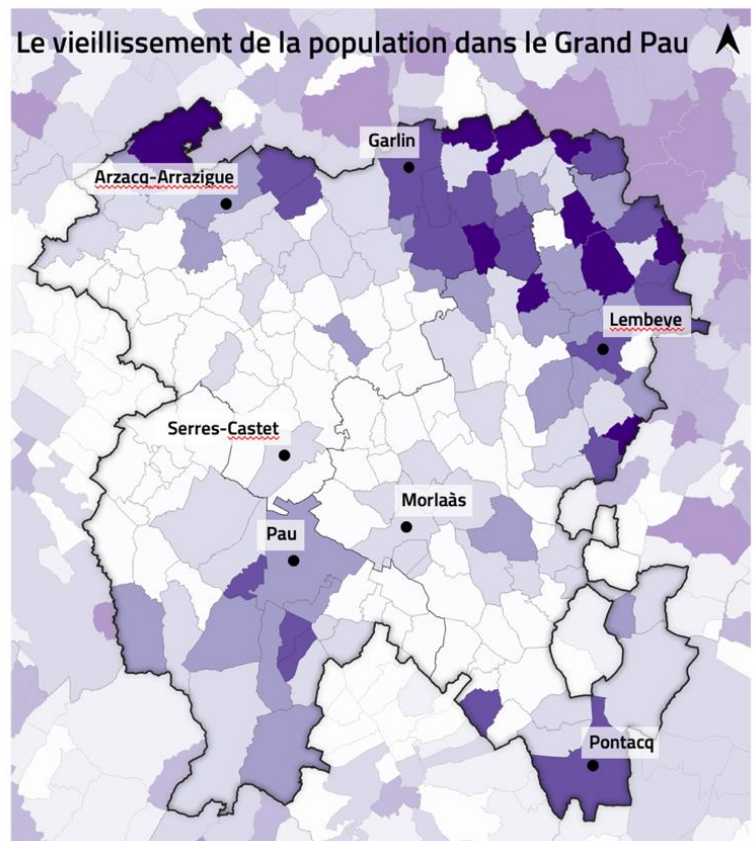
Lembeve : 143

Pontacq : 137

Serres-Castet : 80

Morlaàs : 91

Source : Insee, RP



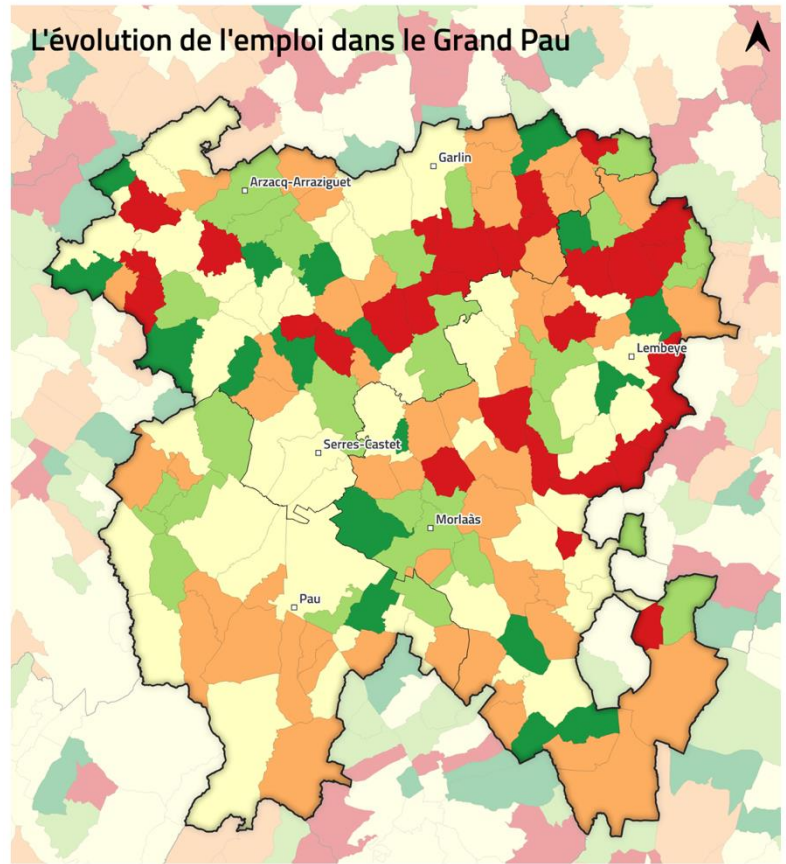
Annexe 3

Carte 8 : Évolution de l'emploi entre 2008 et 2018

Evolution de l'emploi au lieu de travail de 2008 à 2018

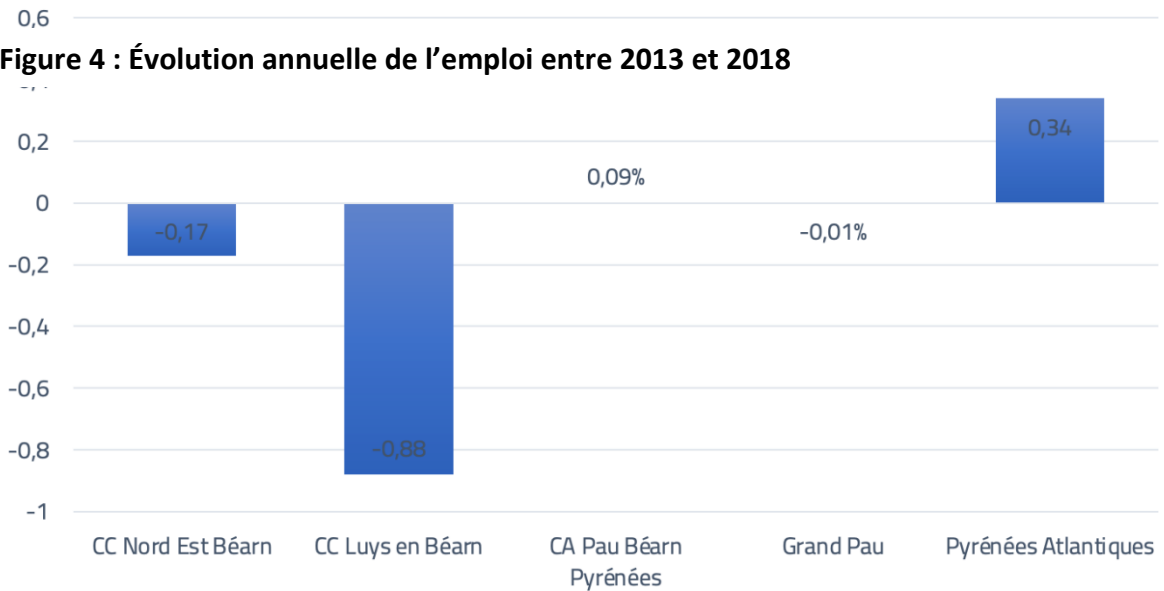
- Forte baisse (moins de -30 %)
- Baisse (de -10 à -30 %)
- Stagnation (de -10 à +10 %)
- Hausse (de +10 à +30 %)
- Forte hausse (plus de +30 %)

Source : Insee, RP



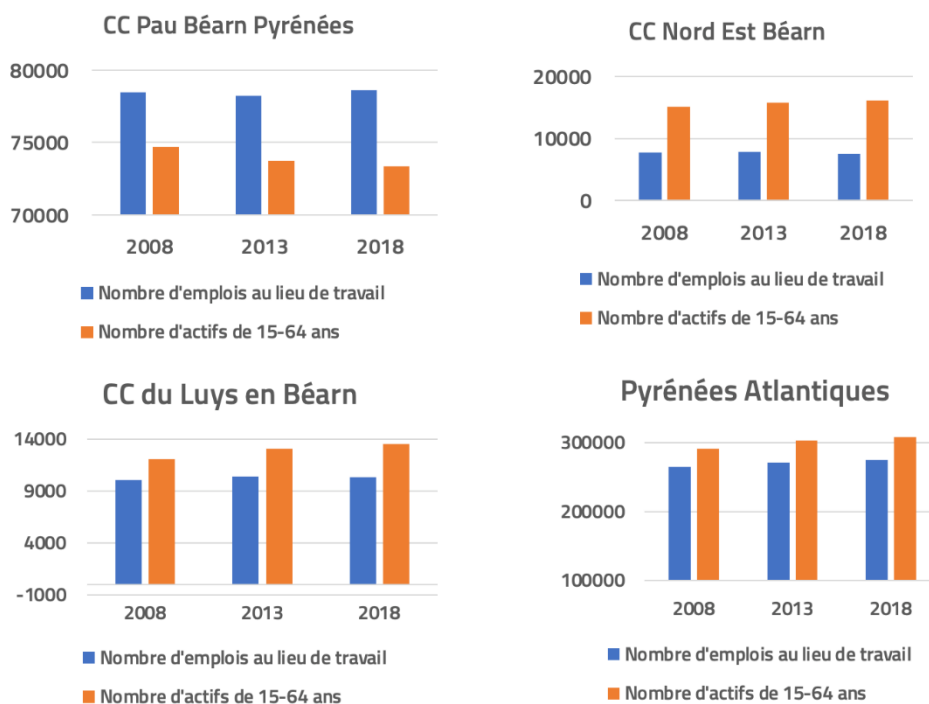
Taux d'évolution annuel de l'emploi entre 2013 et 2018 (%)

Figure 4 : Évolution annuelle de l'emploi entre 2013 et 2018



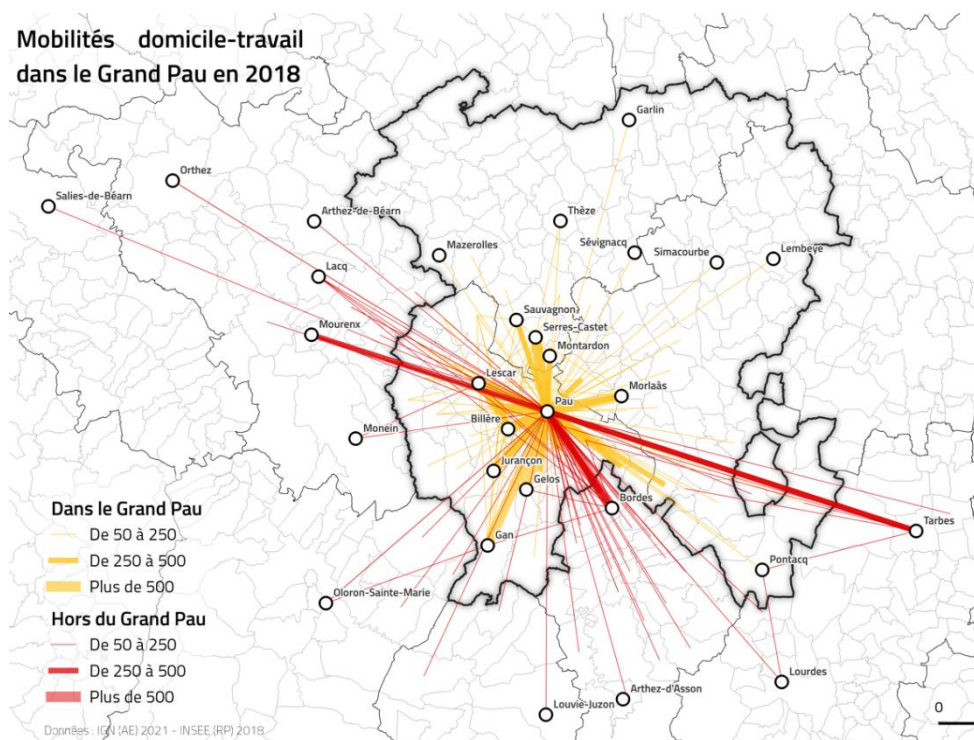
Source : Insee, RP

Figure 5 : Évolution du nombre d'emplois et du nombre d'actifs par EPCI (2008-2013-2018)

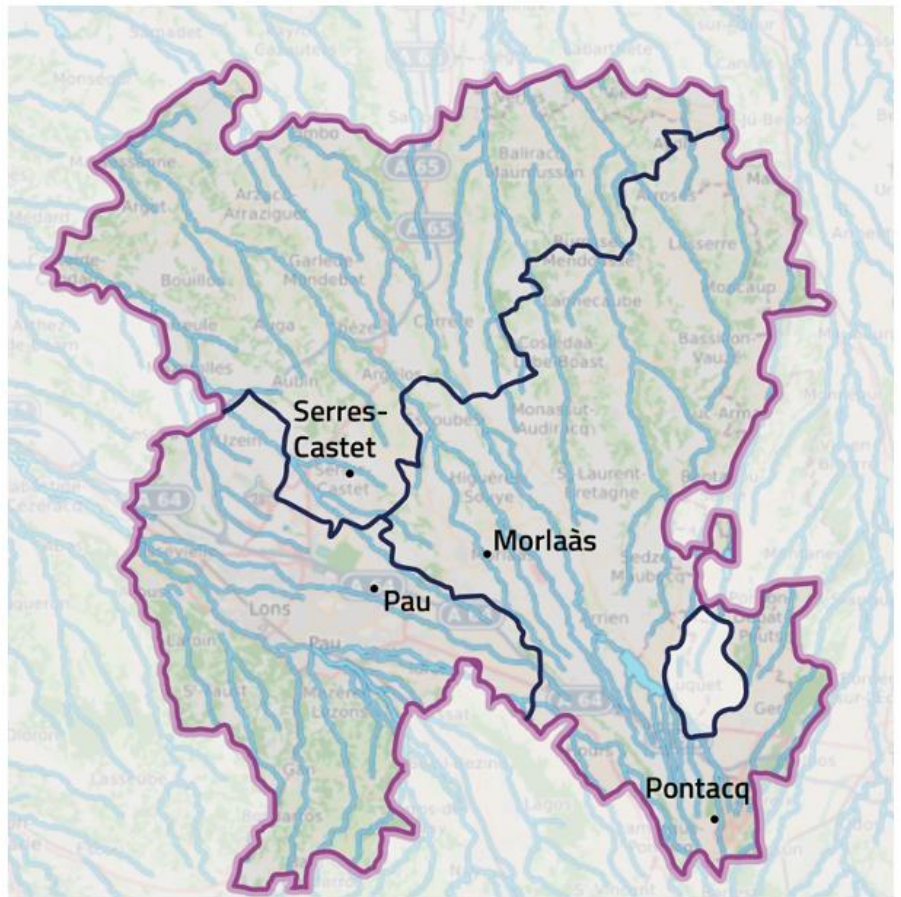


Source : INSEE, RP 2018

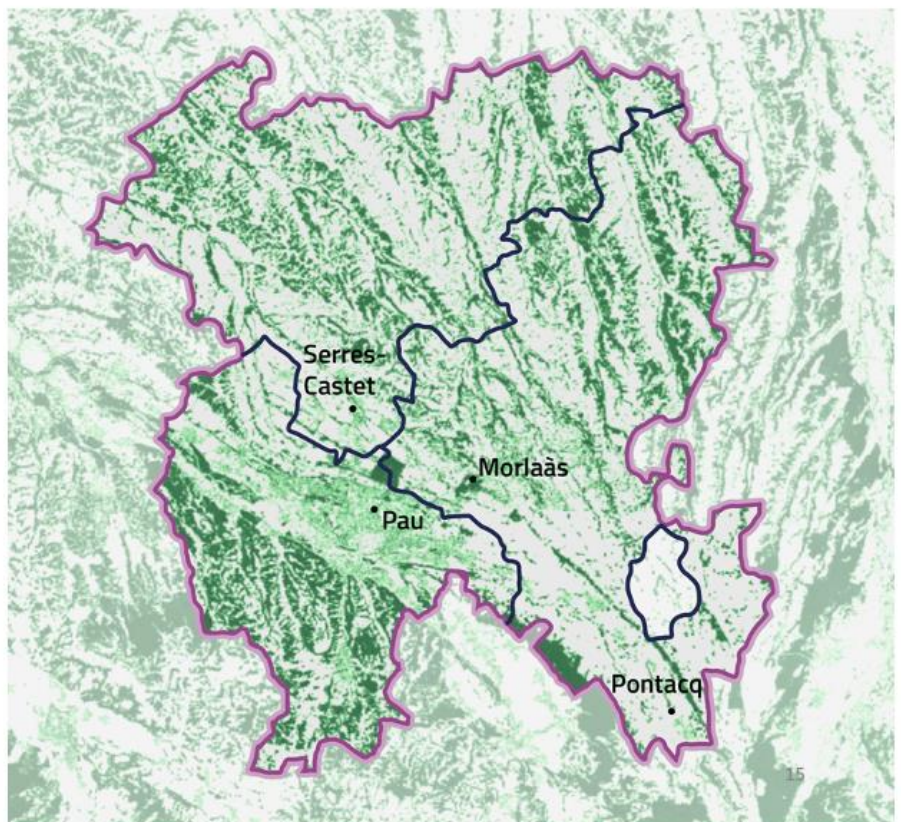
Carte 9 : Mobilités domicile-travail à l'échelle du Grand Pau en 2018



Annexe 4



Carte 10 : le réseau hydrographique du Grand Pau

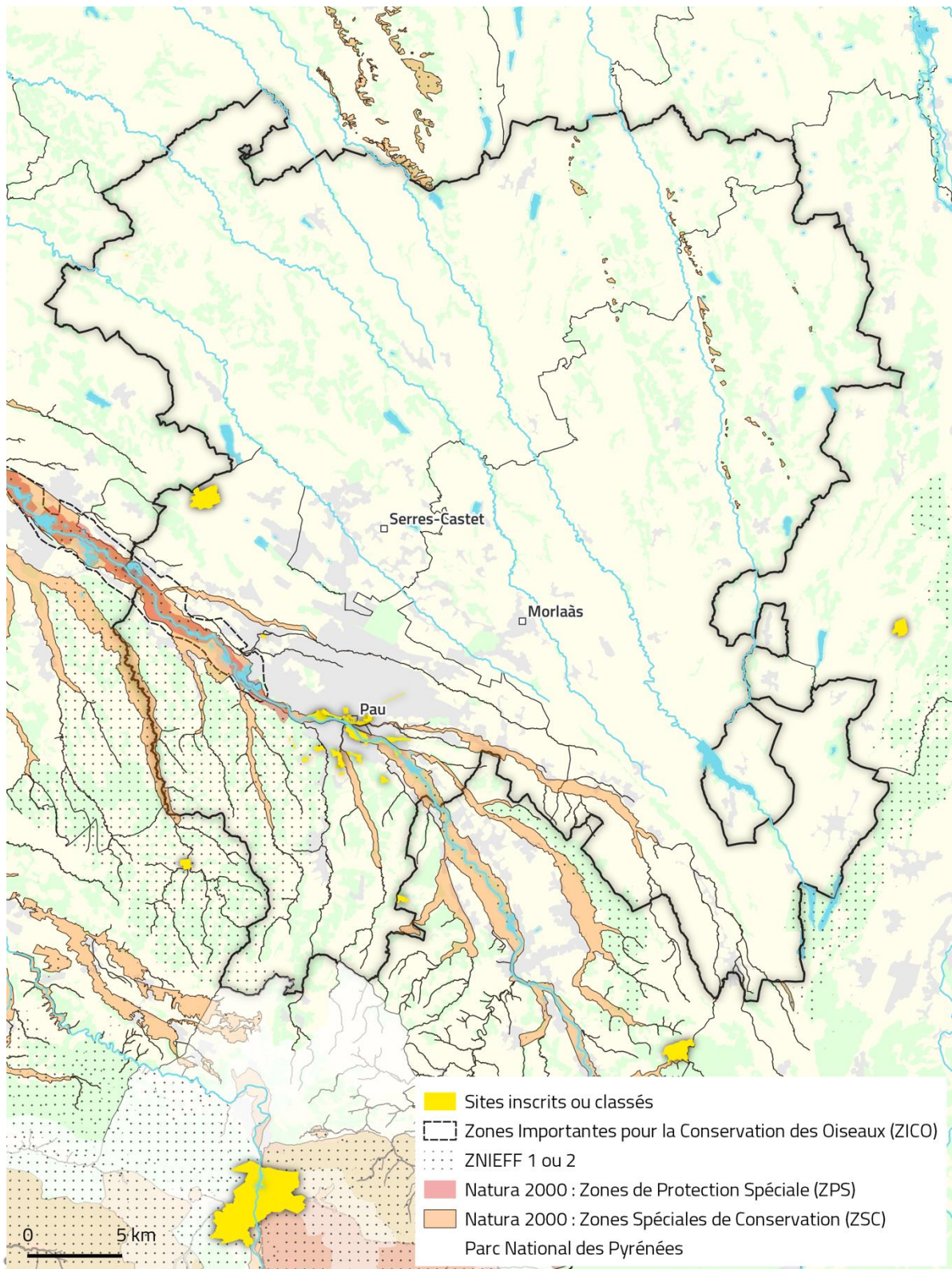


Carte 11 : Taux de couverture arboré (2015)

Source : Corine Land Cover 



## Part de la SAU en bio sur la SAU totale en 2019



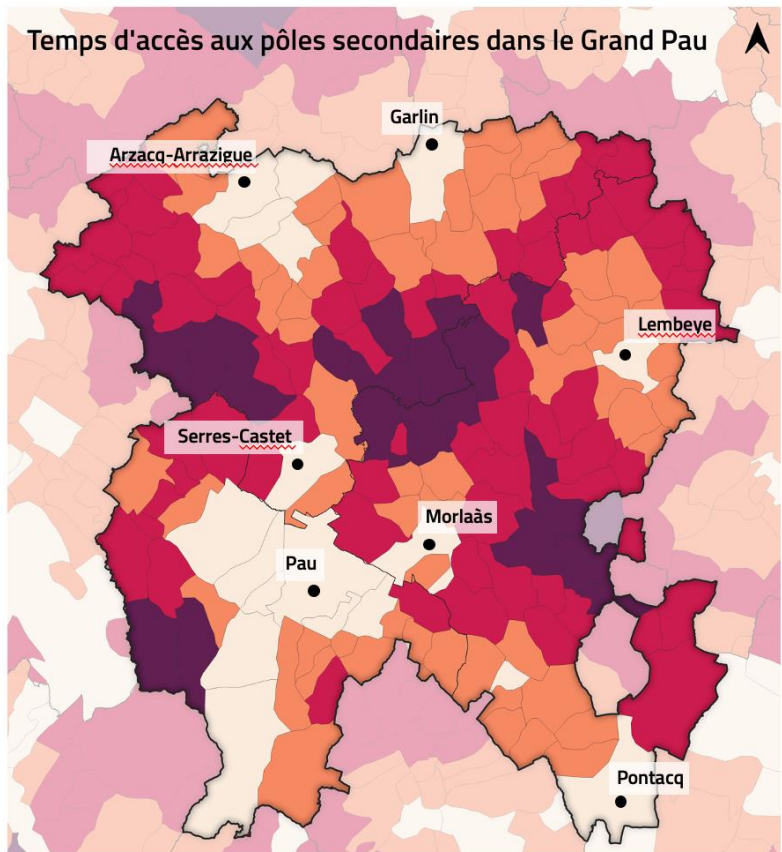
**Carte 12 : Les espaces naturels protégés du Grand Pau**

Annexe 5

Temps d'accès à un pôle de niveau 2

-  Moins de 3 minutes
-  De 3 à 9 minutes
-  De 9 à 15 minutes
-  De 15 à 26 minutes
-  Plus de 25 minutes

Carte 13 : Temps d'accès à un pôle de niveau 2



Source : étude centralité ANCT 2020

Carte 14 : Vacance résidentielle

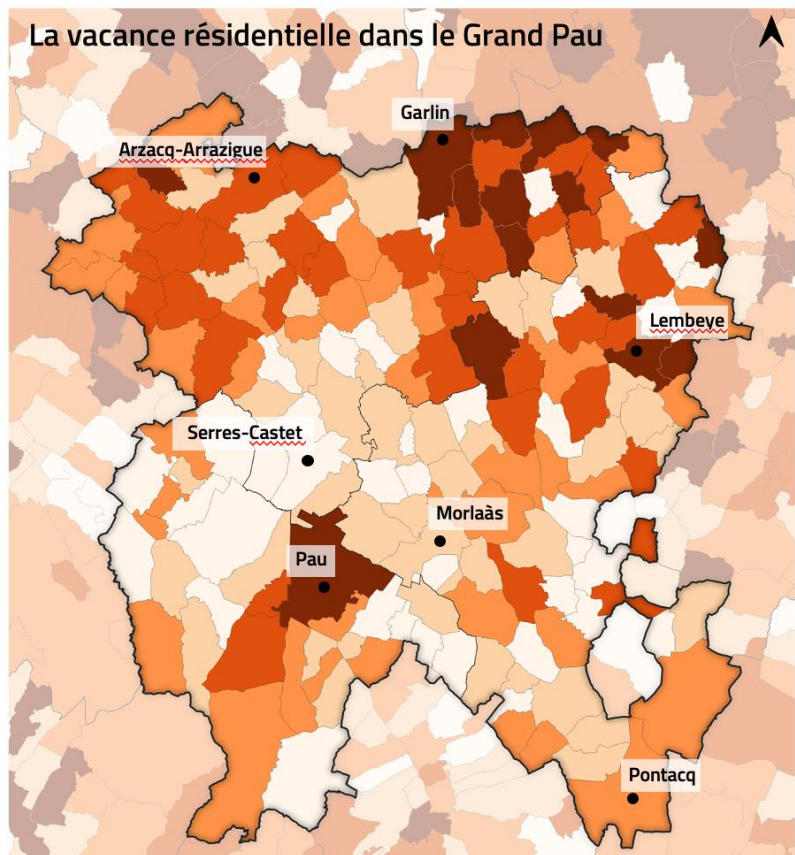
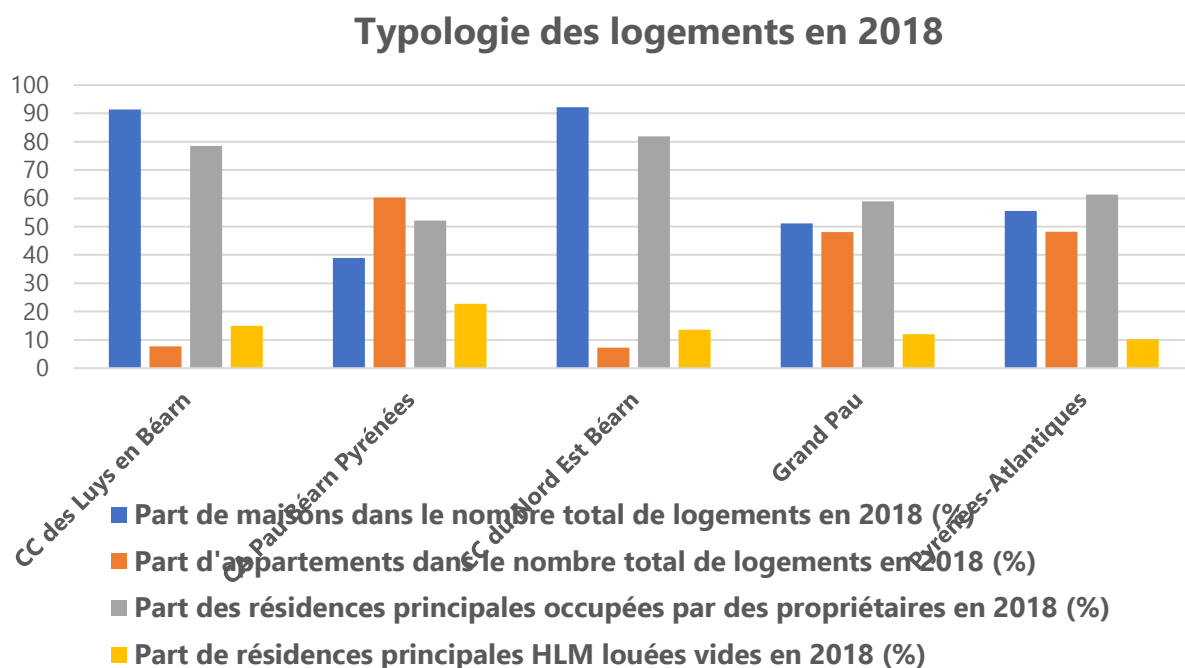


Figure 8 :



Source : Insee

Figure 9 : Part modale des déplacements domicile-travail

Part des déplacements domicile-travail (2018)	En voiture	En transports en commun
CA Pau Béarn Pyrénées	79,9%	6%
CC Luys en Béarn	88%	2%
CC Nord Est Béarn	89,1%	1,6%

Source : Insee

## Annexe 6

Capacité d'accueil touristique  
par commune en 2018

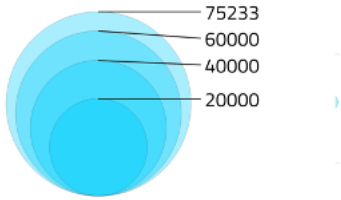
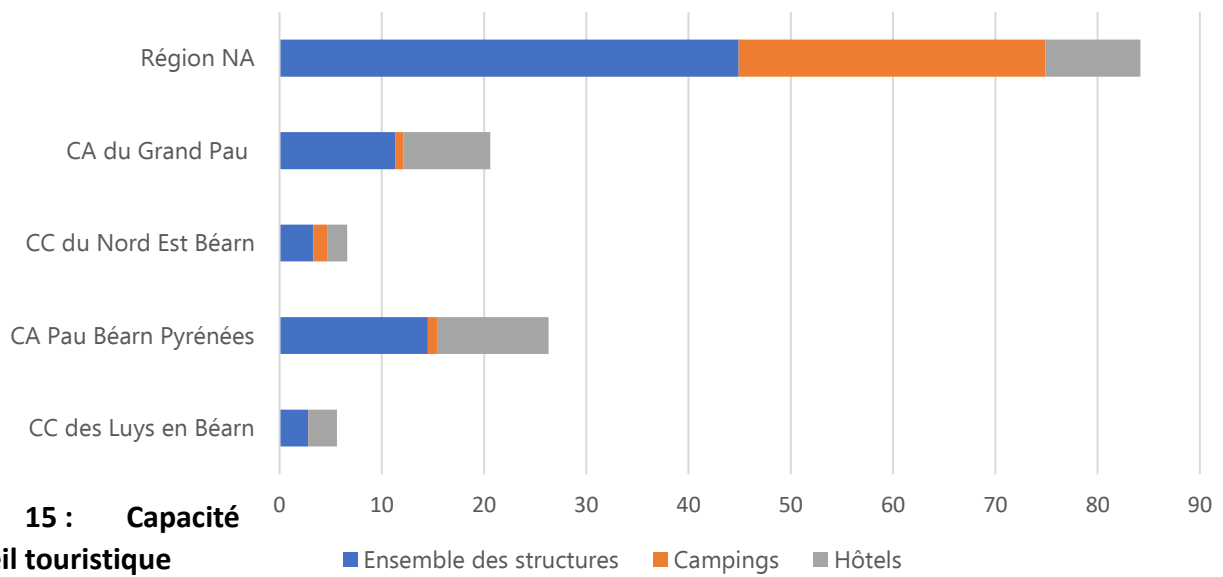
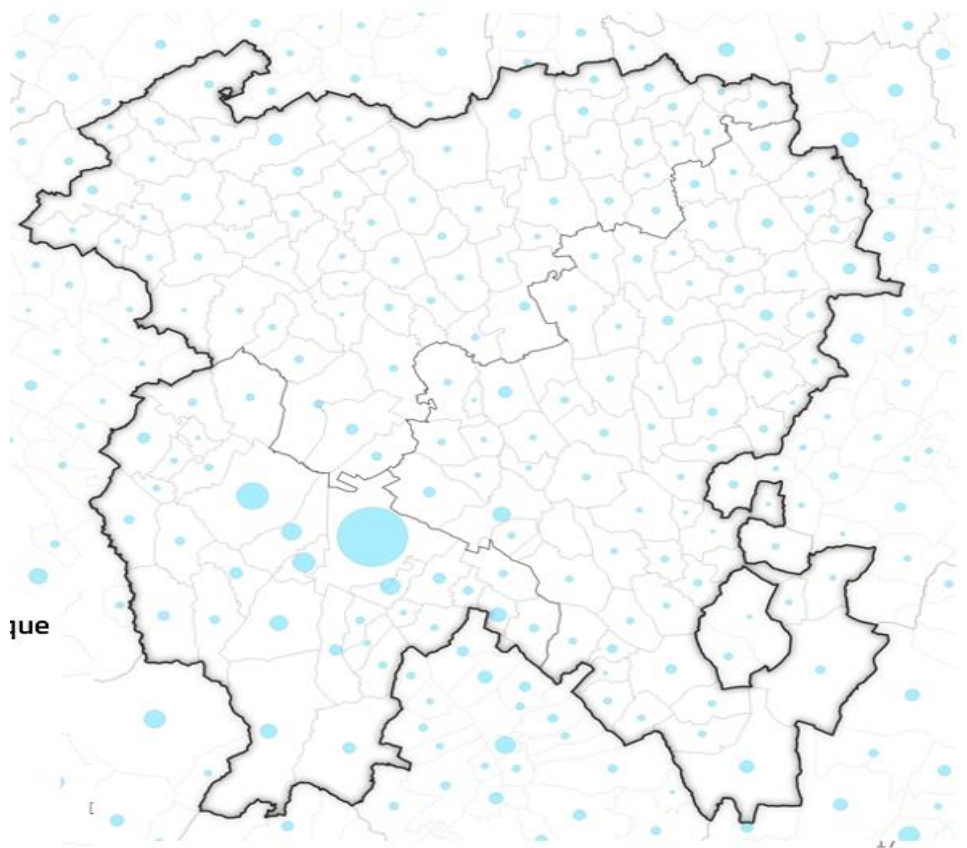


Figure 10 : Capacité d'accueil touristique du Grand Pau

### Places d'hébergements par milliers d'habitants en 2018



Carte 15 : Capacité  
d'accueil touristique



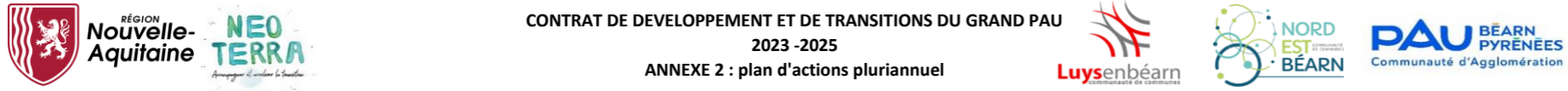
que

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20230612-lmc100002813809-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/06/2023  
Retour Préfecture : 28/06/2023

													Prévisionnel / priorisation des actions					
CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS DU GRAND PAU 2023 -2025 ANNEXE 2 : plan d'actions pluriannuel																		
N°	AXE PRINCIPAL	AXE SECONDAIRE	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	LOCALISATION	MATURE / AMORÇAGE / CHANTIER-CLÉ	RURALITE	COÛT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME MAXIMAL (€)	BP 2023	BP 2024	BP 2025	OBSERVATIONS	THEMATIQUES, POLITIQUES REGIONALES	NEO TERRA			
	AXE 1 - PROTEGER, DEVELOPPER ET VALORISER NOS RESSOURCES	1.1 Réduire notre consommation énergétique et développer la production d'énergies renouvelables	Accompagner le développement de la filière bois sur le territoire du Grand Pau		Grand Pau	Chantier-Clé								Transition énergétique	Ambition 6 : Construire un nouveau mix énergétique			
			Organisation des Journées Nationales Hydrogène dans les Territoires, du 13 au 15 juin 2023 à Pau	Pôle Métropolitain du Pays de Béarn	Pau	Mature		281 000 €	25 000 €	X					Industrie et filières	Ambition 6 : Construire un nouveau mix énergétique		
			1.2 Être un territoire exemplaire dans la gestion des déchets pour favoriser le développement de l'économie circulaire															
			1.3 Protéger et valoriser notre environnement agricole et naturel	Accompagner et participer à la Stratégie "Territoire Vert et Bleu" de la CC Nord-Est-Béarn	CC Nord-Est-Béarn	Territoire intercommunal	Chantier-Clé		659 196 €					Démarche à travailler avec la Direction de l'Environnement Détail de la démarche présentée en Annexe 2 Bis	Environnement	Ambition 8 : Préserver nos ressources naturelles et la biodiversité		
				Aménagement d'un parc agricole urbain à haute valeur environnementale sur le site du Parkway	CA Pau Béarn Pyrénées	Pau	Mature		1 310 000 €	196 500 €		X		Projet structurant	Agriculture, agroalimentaire, circuits courts	Ambition 2 : Accélérer la transition agro-écologique		
				Soutien aux espaces test agricoles	SCIC Pau Pyrénées	Territoire intercommunal	Mature		28 000 €	17 500 €	X			Reprise de l'outil de test agricole "SAS Graine" par la SCIC Pau Pyrénées et le CIVAM Béarn Accompagnement de 7 contrats CAPE	Agriculture, agroalimentaire, circuits courts	Ambition 2 : Accélérer la transition agro-écologique		
				Extension du Parc naturel Urbain des Rives du Gave (phase 3)	CA Pau Béarn Pyrénées	Pau	Mature		1 053 000 €	263 250 €	X			Sur les pistes cyclables à vocation touristique, en lien avec le Schéma Régional Véloroute - Voie Verte Intervention maximale de 25% sur les postes de dépenses éligibles	Tourisme	Ambition 4 : Développer les mobilités propres pour tous		
				Aménagement de la Zone Humide de Loumagne à Garlin	CC Luys en Béarn	Garlin	Mature	X	29 000 €		X			Dossier à déposer à l'AAP Nature et Transitions 2023	Environnement	Ambition 8 : Préserver nos ressources naturelles et la biodiversité		
				Animation du contrat Re-Sources 2020-2024 Gave de Pau	Syndicat Mixte d'Eau Potable de Jurançon	Territoire intercommunal	Mature		133 480 €	12 991 €	X			Animation année 2023 Dossier présenté à la CP de mai 2023	Environnement	Ambition 9 : Préserver et protéger la ressource en eau		
				Programme d'Actions du contrat Re-Sources 2020-2024 Gave de Pau	Syndicat Mixte d'Eau Potable de Jurançon	Territoire intercommunal	Mature		68 000 €	6 800 €	X			Programme d'actions 2023 Dossier présenté à la CP de mai 2023	Environnement	Ambition 9 : Préserver et protéger la ressource en eau		
		2.1 Développer l'offre et l'accessibilité aux services de proximité		Construction d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle à Soumoulou	CC Nord-Est-Béarn	Soumoulou	Mature	X	2 924 828 €	200 000 €	X			Projet validé en Comité Départemental de Sélection des MSP le 25 octobre et en Comité Régional le 8 décembre	Santé - Silver économie			
			Création d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle à Thèze	CC Luys en Béarn	Thèze	Mature	X	850 000 €	175 000 €		X		Sous réserve validation du projet de santé par l'ARS 64	Santé - Silver économie				
			Développement de clubs de créateurs sur le territoire du Nord-Est Béarn	CC Nord-Est-Béarn	Territoire intercommunal	Mature	X	87 030 €		X			Dossiers à déposer au dispositif "Entreprendre, la Région à vos côtés", en groupement avec une structure ENA (conventionnée par la Région)	Commerce - Artisanat - Développement local				
			Promotion de l'entrepreneuriat des jeunes	CC Nord-Est-Béarn	Territoire intercommunal	Mature	X	50 000 €		X			Dossiers à déposer au dispositif "Entreprendre, la Région à vos côtés", en groupement avec une structure ENA (conventionnée par la Région)	Commerce - Artisanat - Développement local				
			Pôle des mobilités solidaires et de l'accompagnement social	Ville de Pau	Pau	Mature		1 947 057,91 €	416 679 €	X			Réhabilitation d'une friche (ancienne imprimerie), composée de deux bâtiments. Le projet concerne la réhabilitation d'un des bâtiments, qui accueillera 3 associations qui agissent pour lever des freins pour l'accès aux formations et à l'emploi des publics précaires : La Cravate Solidaire, Vivre ma Ville et Les Restos du Coeur	Jeunesse et éducation et vie associative				
			Aménagement d'une nouvelle Médiathèque intercommunale sur la commune de Gan	CA Pau Béarn Pyrénées	Gan	Amorçage	X						Sous réserve du positionnement de la DRAC	Culture - Patrimoine				
			Création d'un Centre / Maison de santé à Serres-Castet	Commune de Serres-Castet	Serres-Castet	Amorçage							Sous réserve validation du projet de santé par l'ARS 64	Santé - Silver économie				
			Requalification de l'Espace Culturel "l'Estantuet / la Charcuterie"	Commune de Lescar	Lescar	Amorçage							Projet culturel à affiner (programmation, gestion du lieu, lien avec les autres structures existantes sur le territoire, etc.)	Culture - Patrimoine				
			Extension de la Médiathèque de Garlin	Commune de Garlin	Garlin	Amorçage	X							Culture - Patrimoine				
			Aménagement d'un terrain synthétique Rugby / Football	Commune de Lescar	Lescar	Amorçage							S'assurer d'une pratique des lycéens/apprentis avec usage avéré de 20%	Sport				
		Création d'une Médiathèque à Serres-Castet	Commune de Serres-Castet	Serres-Castet	Amorçage								Culture - Patrimoine					

N°	AXE PRINCIPAL	AXE SECONDAIRE	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	LOCALISATION	MATURE / AMORÇAGE / CHANTIER-CLE	RURALITE	COÛT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME MAXIMAL (€)	BP 2023	BP 2024	BP 2025	OBSERVATIONS	THEMATIQUES, POLITIQUES REGIONALES	NEO TERRA		
	AXE 2 - FAVORISER UN CADRE DE VIE QUOTIDIENNE DE QUALITE ADAPTE AUX TRANSFORMATIONS DE LA SOCIETE		Tiers-lieu de Beyrie en Béarn	Commune de Beyrie en Béarn	Beyrie en Béarn	Amorçage	X						Constitution d'un collectif d'usagers pour affiner usages et fonctionnement Contact avec la Coopérative des Tiers-Lieux à venir	Revitalisation centres bourgs			
		2.2 Conforter les centralités du territoire	Bien vieillir au sein du parc HLM : la qualité d'usages au service du bien vieillir chez soi - Phase d'AMO	CA Pau Béarn Pyrénées	Pau	Mature		173 000 €	30 000 €	X				Intervention sur la phase amont d'AMO	Santé - Silver économie		
			Réhabilitation de l'ancien EPHAD de Garlin	Office 64 de l'Habitat	Garlin	Mature	X		2 104 894,02 €	60 000 €		X				Habitat et Logement	
			Création d'un marché couvert pour les produits locaux et de terroir à Mazères -Lezon	Commune de Mazères-Lezon	Mazères-Lezon	Mature			799 904 €	69 049,40 €	X				Intervention au titre des Services de Proximité	Revitalisation centres bourgs	
			Requalification de la Halle de Morlaàs - Place de la Hourquie	Commune de Morlaàs	Morlaàs	Mature	X		1 030 700 €	34 000 €	X				Intervention au titre des Services de Proximité - intervention spécifique à la réhabilitation de la halle, pour des dépenses de 170 000 euros	Revitalisation centres bourgs	
			Réhabilitation de l'hôtel-restaurant du Parc	Commune de Garlin	Garlin	Mature	X		1 856 966 €	245 882,16 €	X				Sous réserve éléments actualisés Chambre de Commerce et d'Industrie + maintien équipement public 15 ans	Commerce - Artisanat - Développement local	
			Réhabilitation de la halle de marché de Soumoulou	Commune de Soumoulou	Soumoulou	Mature	X		698 893 €	100 000 €	X				Intervention au titre des Services de Proximité	Revitalisation centres bourgs	
			Achat d'un véhicule isotherme pour le transport des denrées alimentaires	Banque Alimentaire du Béarn et de la Soule	Département	Mature			56 000 €	25 000 €	X					Jeunesse et éducation et vie associative	
			Résidence habitat inclusif L'Ostalada à Lescar - Création de 5 logements pour jeunes de moins de 30 ans	Office 64 de l'Habitat	Lescar	Mature			266 251,72 €	25 000 €	X					Habitat et Logement	
			Rénovation et réaménagement de la Maison pour Tous d' Artiguelouve	Commune d'Artiguelouve	Artiguelouve	Amorçage	X								Sous réserve évolution des usages	Transition énergétique	Ambition 6 : Construire un nouveau mix énergétique
			Requalification de l'ilot de la Tour	Commune de Morlaàs	Morlaàs	Amorçage	X								Si hypothèse logements conventionnés retenue	Habitat et Logement	
			Requalification d'une friche en logements sociaux	Commune de Lembeye	Lembeye	Amorçage	X								Portage à définir entre la commune et les bailleurs sociaux	Habitat et Logement	
			Création et réhabilitation de logements sociaux adaptés aux personnes âgées en centre-bourg à Serres-Castet	Commune de Serres-Castet	Serres-Castet	Amorçage										Habitat et Logement	
			Réhabilitation de la maison "Errecart"	Commune d'Arzacq-Arraziguet	Arzacq-Arraziguet	Amorçage	X									Habitat et Logement	
			Réhabilitation de la maison "Nabonne"	Commune de Garlin	Garlin	Amorçage	X									Habitat et Logement	
			Création d'une halle sur la place du Marcadiou à Garlin	Commune de Garlin	Garlin	Amorçage	X									Revitalisation centres bourgs	
			Création / Réhabilitation de halles de marché à Pontacq et Lembeye	Communes de Pontacq et Lembeye	Pontacq et Lembeye	Amorçage	X									Revitalisation centres bourgs	
			Renouvellement urbain de la Place des Quatre Saisons à Serres-Castet : installation de commerces alimentaires	Commune de Serres-Castet	Serres-Castet	Amorçage										Commerce - Artisanat - Développement local	
			Création d'un café associatif et d'un lieu de vente de produits locaux à Andoins	Commune d'Andoins	Andoins	Amorçage	X									Commerce - Artisanat - Développement local	
			2.3 Favoriser les mobilités alternatives à la voiture individuelle	Préparation du futur Contrat Opérationnel de Mobilité entre le territoire Grand Pau et la Région Nouvelle-Aquitaine				Chantier-Clé								Transports - Mobilités	
		Création de la maison du vélo		Commune de Serres-Castet	Serres-Castet	Amorçage									Une offre de services et des modes de fonctionnement à définir	Transports - Mobilités	Ambition 4 : Développer les mobilités propres pour tous

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20230612-lmc100002813809-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/06/2023

Retour Préfecture : 28/06/2023

N°	AXE PRINCIPAL	AXE SECONDAIRE	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	LOCALISATION	MATURE / AMORÇAGE / CHANTIER-CLE	RURALITE	COÛT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME MAXIMAL (€)	BP 2023	BP 2024	BP 2025	OBSERVATIONS	THEMATIQUES, POLITIQUES REGIONALES	NEO TERRA	
	AXE 3 - CONFORTER LE RAYONNEMENT ET L'ATTRACTIVITE DU GRAND PAU ET DU BEARN	3.1 Contribuer à la politique de promotion territoriale du Béarn	Phase 2 Nouste Camp : Construction d'un centre d'entrainement destiné au football professionnel	CA Pau Béarn Pyrénées	Pau	Mature		2 426 831 €	159 000 €				Dossier présenté à la CP de novembre 2022	Sport		
			Réhabilitation de la Halle Sernam	CA Pau Béarn Pyrénées	Pau	Mature		19 000 000 €	1 000 000 €	X			Porjet initialement inscrit au Contrat d'Attractivité 2018-2022, qui donne lieu à un nouveau plan de financement. Ce projet est également inscrit au CPER	Commerce - Artisanat - Développement local		
			Pôle entrepreneurial Laherrère - Installation de l'école de formation "Cuisine Mode d'Emploi"	Cuisine Mode d'Emploi	Pau	Amorçage								Démontrer l'articulation avec les structures de formation locales (GRETA, lycée de Morlaàs)	Emploi - Formation	
			Construction d'une piste communautaire de BMX de type Race à Rontignon (friche Villecomtal)	CA Pau Béarn Pyrénées	Rontignon	Amorçage	X							Démontrer pratique des lycéens/apprentis avec usage avéré de 20%	Sport	
		3.2 Valoriser les atouts du territoire auprès des habitants et des visiteurs	Projet de valorisation du Camp de Gurs - Phase étude	Pôle Métropolitain du Pays de Béarn	Gurs	Mature	X	33 333,33 €	8 000 €	X				Dossier présenté à la CP de mars 2023	Culture - Patrimoine	
			Rénovation de la Cathédrale Notre dame de l'Assomption	Commune de Lescar	Lescar	Mature		1 538 299 €	180 000 €	X					Culture - Patrimoine	
			Création de nouvelles offres de formation du CESI : BTP, informatique, programmes professionnels supérieurs	CESI - Ecole d'Ingénieurs	Pau	Mature		8 000 000 €	4 000 000 €	X					Enseignement supérieur et recherche	
		INGENIERIE		Animation DLAL - Volet territorial des fonds Européens 2021-2027 - Grand Pau	Pôle Métropolitain du Pays de Béarn	Grand Pau			40 000 €	10 000 €	X	X	X	Max. 25% pour 1 ETP / an (dépenses plafonnées à 40 000 euros)		

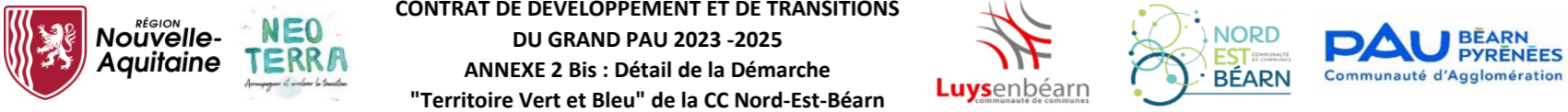
Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20230612-lmc100002813809-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/06/2023  
Retour Préfecture : 28/06/2023



											Prévisionnel / priorisation des actions				
<b>CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS</b> <b>DU GRAND PAU 2023 -2025</b> <b>ANNEXE 2 Bis : Détail de la Démarche</b> <b>"Territoire Vert et Bleu" de la CC Nord-Est-Béarn</b>															
N°	INTITULE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	LOCALISATION	MATURE / AMORÇAGE / CHANTIER-CLE	RURALITE	COÛT ESTIMATIF (€)	COFINANCEMENT REGIONAL ESTIME MAXIMAL (€)	BP 2023	BP 2024	BP 2025	OBSERVATIONS	THEMATIQUES, POLITIQUES REGIONALES	NEO TERRA		
	Confortement des plans de gestion existants et développement de plans de gestion multi-sites	CC Nord-Est-Béarn	Territoire intercommunal	Mature	X	225 000 €			X		Projet travaillé dans le cadre de l'approche "Chantier-clé" avec la Direction de l'Environnement	Environnement	Ambition 8 : Préserver nos ressources naturelles et la biodiversité		
	Amélioration et partage des connaissances des zones humides et milieux associés	CC Nord-Est-Béarn	Territoire intercommunal	Mature	X	30 000 €		X			Projet travaillé dans le cadre de l'approche "Chantier-clé" avec la Direction de l'Environnement	Environnement	Ambition 9 : Préserver et protéger la ressource en eau		
	Plantation de haies bocagères pour un territoire résilient face au changement climatique	CC Nord-Est-Béarn	Territoire intercommunal	Mature	X	159 640,75 €	108 932,83 €				Projet travaillé dans le cadre de l'approche "Chantier-clé" avec la Direction de l'Environnement Dossier présenté à la CP de novembre 2022	Environnement	Ambition 8 : Préserver nos ressources naturelles et la biodiversité		
	Inventaire des milieux ouverts à forte valeur écologique	CC Nord-Est-Béarn	Territoire intercommunal	Mature	X	30 000 €		X			Projet travaillé dans le cadre de l'approche "Chantier-clé" avec la Direction de l'Environnement	Environnement	Ambition 8 : Préserver nos ressources naturelles et la biodiversité		
	Lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes - Création d'une application mobile pour recensement et cartographie des EEE	CC Nord-Est-Béarn	Territoire intercommunal	Mature	X	40 000 €		X			Projet travaillé dans le cadre de l'approche "Chantier-clé" avec la Direction de l'Environnement	Environnement	Ambition 8 : Préserver nos ressources naturelles et la biodiversité		
	Mise en place de mesures de gestion des espèces exotiques	CC Nord-Est-Béarn	Territoire intercommunal	Mature	X	21 000 €			X		Projet travaillé dans le cadre de l'approche "Chantier-clé" avec la Direction de l'Environnement	Environnement	Ambition 8 : Préserver nos ressources naturelles et la biodiversité		
	Expérimentation de programmes pilotes multithématiques de gestion des milieux aquatiques	CC Nord-Est-Béarn	Territoire intercommunal	Mature	X	30 000 €			X		Projet travaillé dans le cadre de l'approche "Chantier-clé" avec la Direction de l'Environnement	Environnement	Ambition 9 : Préserver et protéger la ressource en eau		
	Relance de l'animation NATURA 2000 à l'échelle du territoire	CC Nord-Est-Béarn	Territoire intercommunal	Mature	X	50 000 €			X		Projet travaillé dans le cadre de l'approche "Chantier-clé" avec la Direction de l'Environnement	Environnement	Ambition 8 : Préserver nos ressources naturelles et la biodiversité		
	Mobilisation des habitants pour favoriser l'accueil de la biodiversité dans les jardins	CC Nord-Est-Béarn	Territoire intercommunal	Amorçage	X				X		Projet travaillé dans le cadre de l'approche "Chantier-clé" avec la Direction de l'Environnement	Environnement	Ambition 1 : Engagement citoyen		
	Mise en place de parcours éco-touristiques mettant en valeur le patrimoine naturel	CC Nord-Est-Béarn	Territoire intercommunal	Amorçage	X				X		Projet travaillé dans le cadre de l'approche "Chantier-clé" avec la Direction de l'Environnement	Environnement	Ambition 8 : Préserver nos ressources naturelles et la biodiversité		
	Renforcement de l'offre pédagogique après des scolaires portant sur le patrimoine naturel de la CC NEB	CC Nord-Est-Béarn	Territoire intercommunal	Mature	X	29 205 €		X			Projet travaillé dans le cadre de l'approche "Chantier-clé" avec la Direction de l'Environnement	Environnement	Ambition 1 : Engagement citoyen		
	Renforcement de l'offre d'animations d'événements Grand Public pour la découverte et la valorisation du patrimoine naturel de la CC NEB	CC Nord-Est-Béarn	Territoire intercommunal	Mature	X	44 350 €		X			Projet travaillé dans le cadre de l'approche "Chantier-clé" avec la Direction de l'Environnement	Environnement	Ambition 1 : Engagement citoyen		

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

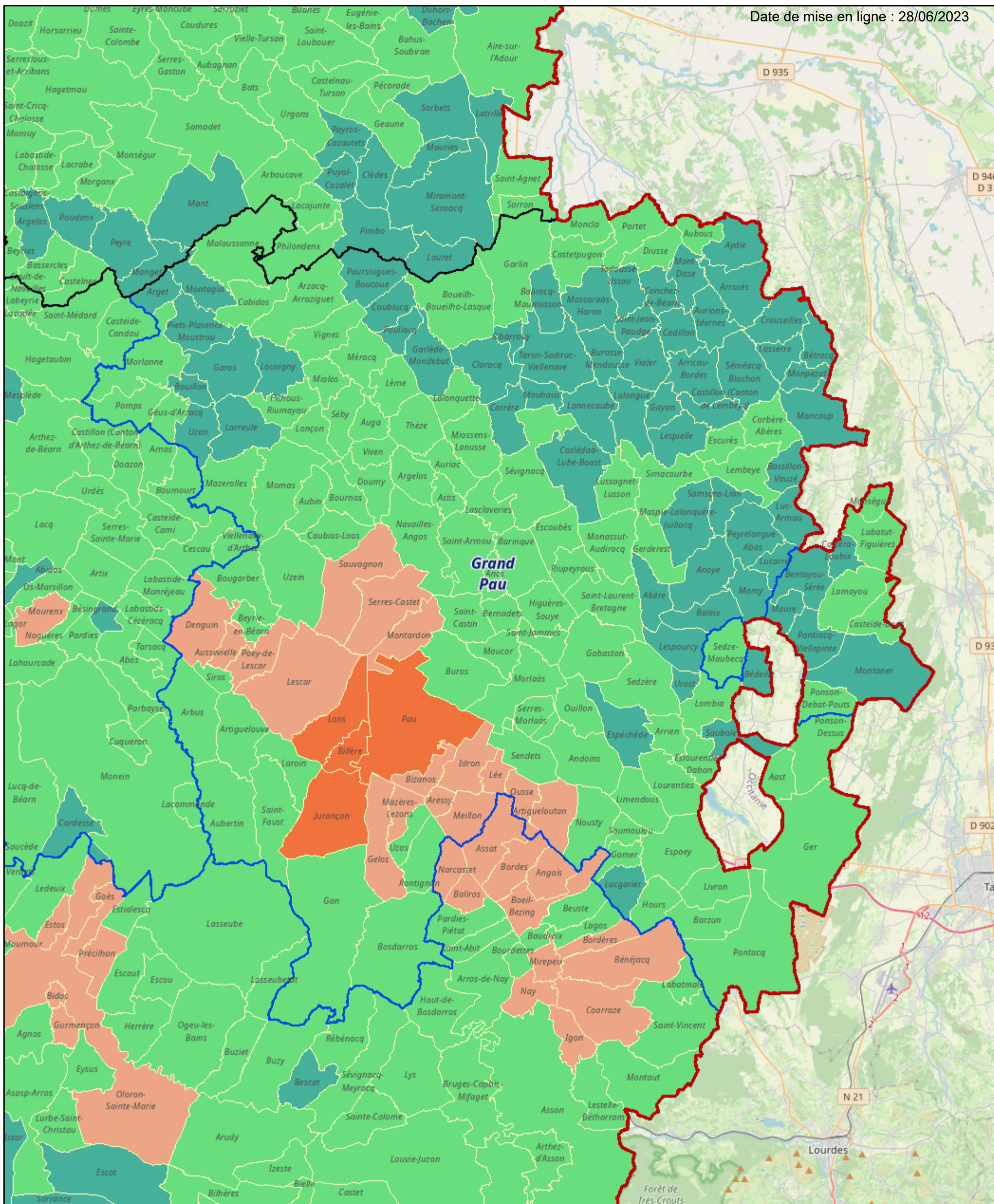
033-200053759-20230612-lmc100002813809-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/06/2023

Retour Préfecture : 28/06/2023

# Annexe 3 - Grille communale de densité Grand-Pau

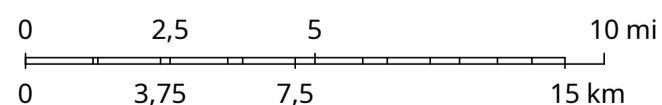


27/10/2022 15:08:46

Grille communale de densité selon l'INSEE 2021

- Commune densément peuplée
- Commune de densité intermédiaire
- Commune peu dense
- très peu dense
- Limite de commune
- Territoires de contractualisation 2023 - 2025
- Limite des départements de Nouvelle-Aquitaine
- Limite de la Région Nouvelle-Aquitaine
- Limite de la France

1:288 895



© OpenStreetMap (and) contributors, CC-BY-SA

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20230612-lmc10002813809-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 28/06/2023  
Retour Préfecture : 28/06/2023